

Procès-verbal – 12 juin 2023

Lieu	Théâtre le Baladin
Durée	de 19h30 à 23h25
Présidée par	M. Sylvain Dumoulin, président
Présents	- 10 membres du Conseil communal - la secrétaire communale - quelques 410 citoyennes et citoyens
Excusé	M. Dominique Liand, conseiller communal

Au nom du Conseil communal, M. le Président salue chaleureusement les citoyennes et les citoyens, et leur souhaite la plus cordiale des bienvenues aux deux assemblées dédiées aux comptes 2022 de la Municipalité et de la Bourgeoisie ainsi qu'à trois décisions portant sur :

- un crédit d'engagement, destiné aux études de l'école de demain
- une délégation de compétences de tâches publiques pour le CAD de St-Germain
- un apport en capital et de prêt de la Municipalité pour le CAD de St-Germain.

Il y a maintenant près de 5 ans que l'avenir des écoles de Savièse, les besoins futurs en salles de classe et salles de gym, liés à l'augmentation de la population, au manque de places et aux difficultés logistiques liées à l'accueil extrascolaire, sont régulièrement évoqués lors de soirées ou d'assemblées primaires. La réflexion devait également porter sur l'avenir des bâtiments des écoles de village.

L'analyse menée, tout d'abord par le Conseil communal et son administration, puis ensuite avec l'appui de professionnels et du service cantonal de l'enseignement, a conduit l'autorité communale à proposer la solution la plus pragmatique, la plus rationnelle, la plus en adéquation avec les exigences sur le plan de la sécurité des élèves et des enseignants, et la plus économique pour répondre aux défis futurs en termes d'accueil des écoliers sur notre commune : regrouper et moderniser les infrastructures sur un seul et unique site.

Proposition courageuse, difficile, controversée, car elle a, sans aucun doute, engendré des réactions sur le plan émotionnel mais qui sont tout de même relativement logiques.

Comme évoqué à plusieurs reprises, les compétences inaliénables de l'Assemblée primaire au sens de la loi sur les Communes consistent, dans le cadre d'un tel projet, à se prononcer sur l'octroi ou non du budget pour le réaliser. La loi est ainsi faite et chaque autorité a ses prérogatives que ce soit le législatif, c'est-à-dire l'Assemblée primaire ou l'exécutif, c'est-à-dire le Conseil communal.

Dans le cadre du projet des écoles, la décision que prendra ce soir l'Assemblée primaire sera la seule valable. Un sondage ou une prise de température n'aurait fait que repousser cette décision, car ils ne sont dotés d'aucune force légale ni décisionnelle. Une votation communale, sur le choix de maintenir ou non les écoles de village, n'est pas légitime, car cette décision ne relève pas de la compétence de l'autorité législative. De plus, la convocation de plus de 5'500 citoyennes et citoyens, pour une votation communale sur un crédit de 2 mio CHF aurait été disproportionnée.

Ainsi, les citoyennes et citoyens présents ce soir auront la possibilité de s'exprimer librement et de donner leur choix au travers d'une décision qui est de leur compétence : il n'y a donc clairement pas de déni de démocratie, comme entendu parfois au détour des conversations. Et pour renforcer ce sentiment

d'expression libre et que chacun sente qu'il puisse s'exprimer sans contrainte, le Conseil communal a décidé de soumettre la décision sur le crédit d'engagement au vote au scrutin secret. Cela même si le groupement pour la sauvegarde des écoles de village en a fait la demande, par écrit, et que formellement ce groupement aurait dû refaire sa demande lors de l'assemblée de ce soir avec une acceptation ou non de cette demande, par un vote à main levée.

Autre sujet de ce soir, le CAD de St-Germain est un projet qui se situe dans la ligne de la volonté stratégique du Conseil communal d'aller vers la transition énergétique pour le territoire de Savièse et la promotion des énergies renouvelables. Ce CAD, avec comme principal client la majorité des bâtiments communaux dont la future école (car il faudra de toute manière en construire une un jour), est un projet important, présentant une action forte d'efficacité énergétique. Toutefois, il semblait essentiel, avant d'aller vers la mise à l'enquête, d'obtenir préalablement l'adhésion et l'appui de l'Assemblée primaire à ce projet et à son financement.

Dernier sujet de cette soirée, les comptes 2022 de la Municipalité qui peuvent être qualifiés de bons avec un excédent de revenus de plus de 580'000 francs, après avoir attribué 3 mios CHF au compte de réserve pour politique budgétaire, ce qui fait un résultat réel de près de 3.58 mios CHF d'excédent de revenus, une marge d'autofinancement qui dépasse les 8.5 mios CHF et des investissements bruts pour près de 4.6 mios CHF. Un bon exercice, mais qui ne doit pas être pris comme une nouvelle référence qui pourra facilement se reproduire dans le temps. En effet, les indicateurs, que sont les budgets cantonaux et fédéraux, laissent présager des conséquences plus négatives également sur les finances communales.

Ce sont aussi les premiers comptes présentés sur la base du plan comptable MCH2. La présentation et les principes comptables sont légèrement différents qu'auparavant, s'approchant plus de ceux d'une entreprise.

Ces assemblées ont été convoquées dans le délai de 20 jours, ceci en conformité avec la loi sur les communes.

En parallèle à la publication de la convocation des assemblées primaire et bourgeoise, les différents documents comme les comptes, compléments et messages étaient disponibles auprès de notre administration et consultables sur notre site internet, comme l'exige depuis le 1er mai 2021 la loi sur les communes.

Dans les faits, cela ne change finalement pas beaucoup de nos habitudes puisque tous les sujets sont en général présentés, de manière complète, dans le « Savièse infos » distribué dans tous les ménages de la commune, environ 10 à 15 jours avant les assemblées. Un « Savièse infos » qui présente aussi des informations plus larges qu'uniquement les sujets objets des assemblées. Le Conseil communal espère que les ménages saviésans auront eu du plaisir à le parcourir.

Les citoyennes et les citoyens sont présents en nombre ce soir, ce qui est réjouissant et donne une belle démonstration aux détracteurs de l'Assemblée primaire. Cette présence démontre en effet que les sujets qui sont importants pour la population la mobilisent, ce qui est magnifique pour notre démocratie.

Un des sujets de cette soirée est particulièrement important pour notre commune, pour son avenir, il est également très émotionnel. Le débat de ce soir doit pouvoir se faire sagement, sereinement, de manière constructive, dans le respect des uns et des autres et dans le calme, il n'est pas question de se lancer dans une guerre de tranchées. Pour le bon déroulement de la soirée, M. le Président invite donc chacune et chacun à rester courtois, poli, à maîtriser ses ardeurs même si le sujet touche directement à nos émotions.

Le résultat de ce soir, qu'il aille dans un sens ou dans l'autre, sera un résultat démocratique et il se doit d'être accepté par les différentes parties, pour permettre de continuer à vivre dans une commune où il fait bon vivre et où la convivialité est un maître mot.

M. le Président rappelle aussi, vu la nombreuse participation à l'assemblée, que selon les dispositions de l'article 11a al. 2 de la loi sur les Communes, que les tiers qui assistent à l'Assemblée primaire, c'est-à-dire les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de Savièse ou plus simplement qui n'ont pas le droit de vote à Savièse, sont priés de ne pas gêner le déroulement régulier des délibérations. Ils ne sont pas autorisés à prendre la parole et ils doivent se comporter de manière convenable. Ils n'ont d'ailleurs pas reçu un carton de couleur leur permettant de voter et ils ont été invités à s'asseoir dans les places à l'arrière de la salle.

Pour finir, M. le Président excuse l'absence de M. Dominique Liand, conseiller communal, qui a eu la douleur de perdre sa maman ce week-end. Il est adressé, à lui et à ses proches, nos meilleures pensées.

Le Conseil communal répondra volontiers aux questions liées aux comptes 2022 avant leur approbation. Les questions concernant les autres sujets de cette soirée sont bien évidemment les bienvenues et seront traitées directement après les présentations et avant les différents votes.

Les questions plus générales qui ne concernent pas directement des sujets de ce soir peuvent être posées quant à elles dans les divers que M. le Président aime rebaptiser le ¼ heure citoyen. Certaines questions écrites ont été transmises, elles seront également traitées dans les divers.

Il y a un micro qui circulera et permettra à l'assemblée de pouvoir bien entendre la question. Donc attendez de l'avoir avant de parler. Evitez cependant de monopoliser l'attention avec des questions à tiroir, laissant ainsi la possibilité à chacun de poser aussi sa question. M. le Président se permettra d'intervenir le cas échéant si l'une ou l'autre personne s'éternise un peu dans ses questions.

Finalement à l'issue de l'Assemblée bourgeoisiale, la soirée sera clôturée par un moment de convivialité autour d'un verre dans les jardins du Baladin, apéritif offert, comme le veut la tradition, par nos nouveaux Bourgeois.

Tout vote nécessitant des scrutateurs, M. le Président propose de nommer Mme Véronique Rieder et MM. Swen Luyet, Bruno Perroud ainsi que Gérald Varone scrutateurs de ces assemblées pour faire le décompte des voix. Ces personnes sont également désignées pour officier au sein du bureau de vote pour le dépouillement du vote au scrutin secret.

Notre Vice-président, M. Vincent Reynard, assurera la présidence de ce bureau et notre juge de commune, Mme Véronique Rieder, en sera la secrétaire.

La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.

M. le Président remercie d'ores et déjà ces quatre personnes pour avoir accepté cette tâche.

Table des matières

Assemblée primaire	6
1. Ordre du jour	6
2. Procès-verbaux des assemblées primaires des 12 décembre 2022 et 23 janvier 2023	6
3. Présentation des comptes 2022 de la Municipalité	6
3.1 <i>Aperçu du compte annuel</i>	7
3.2 <i>Aperçu du compte de résultats et investissements</i>	7
3.3 <i>Compte de résultats échelonné</i>	8
3.4 <i>Compte de résultats selon les natures</i>	9
3.4.1 <i>Compte de résultats selon les natures - charges</i>	9
3.4.2 <i>Compte de résultats selon les natures - une charge de CHF 100.--</i>	10
3.4.3 <i>Compte de résultats selon les natures - revenus</i>	11
3.4.4 <i>Compte de résultats selon les natures – un revenu de CHF 100.--</i>	12
3.5 <i>Compte de résultats selon les tâches</i>	12
3.5.1 <i>Compte de résultats selon les tâches – une charge de CHF 100.--</i>	12
3.6 <i>Comptes des investissements</i>	13
3.6.1 <i>Compte des investissements selon les natures</i>	13
3.6.2 <i>Compte des investissements selon les tâches</i>	14
3.7 <i>Tableau des immobilisations et des amortissements</i>	15
3.8 <i>Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles (OGF Co – art. 81 et 82) 15</i>	
3.9 <i>Financement</i>	15
3.9.1 <i>Marge d'autofinancement</i>	15
3.9.2 <i>Indicateurs</i>	16
3.10 <i>Bilan</i>	17
3.11 <i>Annexes aux comptes</i>	17
3.11.1 <i>Etat du capital propre</i>	17
3.11.2 <i>Tableau des participations importantes</i>	18
3.11.3 <i>Tableau des provisions</i>	18
3.11.4 <i>Tableau des garanties</i>	18
3.12 <i>Question d'un citoyen</i>	19
3.13 <i>Question d'un citoyen</i>	19
4. Rapport de l'organe de révision	19
5. Approbation des comptes 2022 de la Municipalité	20
6. Décision pour un crédit d'engagement, destiné aux études de l'école de demain	20
6.1 <i>Sommaire</i>	21
6.2 <i>Contexte</i>	21
6.2.1 <i>Historique</i>	21
6.2.2 <i>Constats généraux</i>	21
6.2.3 <i>Evolution de la population de Savièse 1900 – 2020</i>	22
6.2.4 <i>Evolution estimative des enfants 1H – 11H</i>	22
6.2.5 <i>Besoin nécessaire en salles de classe et de gym</i>	23
6.2.6 <i>Non-conformités</i>	24
6.2.7 <i>Transports</i>	24
6.2.8 <i>Assemblée primaire 2019</i>	25
6.3 <i>Etudes préliminaires</i>	25
6.3.1 <i>Différentes analyses</i>	25
6.3.2 <i>Localisations possibles</i>	25
6.3.3 <i>Mobilité et transport</i>	26
6.3.4 <i>Aspects sociologiques</i>	27
6.3.5 <i>Etudes de variantes</i>	27
6.3.6 <i>Variante : transformation</i>	27
6.3.7 <i>Variante : reconstruction</i>	28
6.3.8 <i>Variante : nouveau bâtiment</i>	29
6.3.9 <i>Variantes : remarques générales</i>	29
6.3.10 <i>Coûts des variantes</i>	29

6.4	<i>Position du SE (service de l'enseignement)</i>	30
6.4.1	Coût des variantes	31
6.5	<i>Variante alternative</i>	31
6.5.1	Variante : GSEV	31
6.5.2	Coût de rénovation	31
6.5.3	Prise de position du canton	32
6.6	<i>Position du Conseil communal</i>	33
6.6.1	Penser global	33
6.6.2	Site de Moréchon	33
6.7	<i>Ateliers participatifs</i>	33
6.7.1	Ateliers « Ecoles de demain »	33
6.7.2	Ateliers « réaffectation »	34
6.8	<i>Crédit d'études (cœur de la décision)</i>	34
6.8.1	Estimation des coûts du projet	34
6.8.2	Estimation des honoraires	35
6.8.3	Financement	35
6.9	<i>Réponses au tout-ménage</i>	35
6.10	<i>Planning</i>	37
6.11	<i>Question du Centre de Savièse</i>	38
6.12	<i>Intervention d'un citoyen</i>	39
6.13	<i>Intervention d'un citoyen</i>	40
6.14	<i>Intervention d'une citoyenne</i>	40
6.15	<i>Intervention d'un citoyen</i>	40
6.16	<i>Intervention d'un citoyen</i>	41
6.17	<i>Intervention d'un citoyen</i>	41
6.18	Vote	41
7.	Décision de délégation de compétences de tâches publiques pour le CAD de St-Germain	43
7.1	<i>Transition énergétique</i>	43
7.2	<i>Chauffage à distance (CAD)</i>	43
7.2.1	Centrale de chauffe - emplacement	44
7.2.2	Réseau	45
7.2.3	Planification	45
7.3	<i>Production et distribution - coût</i>	45
7.4	<i>Production de chaleur – société anonyme</i>	45
7.5	<i>Société anonyme – statuts</i>	45
7.6	<i>Société anonyme – capital-actions</i>	46
7.7	<i>Délégation de compétence</i>	46
7.8	<i>Business plan de la société anonyme (réseau totalement développé)</i>	46
7.9	<i>Questions de citoyens</i>	47
7.9.1	Question d'un citoyen	47
7.9.2	Question d'un citoyen	47
8.	Décision de l'apport en capital et de prêt de la Municipalité pour le CAD de St-Germain	47
9.	Divers	47

L'assemblée primaire

1. Ordre du jour

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'assemblée primaire de ce soir, soit :

Ordre du jour de l'assemblée primaire

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2022 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2022 de la Municipalité
5. Décision pour un crédit d'engagement, destiné aux études de l'école de demain
6. Décision de délégation de compétences de tâches publiques pour le CAD de St-Germain
7. Décision de l'apport en capital et de prêt de la Municipalité pour le CAD de St-Germain
8. Divers

Décision :

Le mode de convocation n'ayant appelé aucun commentaire, M. le Président déclare l'assemblée primaire habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis et accepté.

2. Procès-verbaux des assemblées primaires des 12 décembre 2022 et 23 janvier 2023

Les procès-verbaux des assemblées primaire et bourgeoisiale ne sont plus lus par la secrétaire communale, en référence à la décision prise le 28 novembre 2011. Ils sont désormais intégralement publiés sur le site internet de la Commune.

Décision :

Les procès-verbaux des assemblées primaires des 12 décembre 2022 et 23 janvier 2023 sont acceptés tels que publiés sur le site internet de la Commune, avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

3. Présentation des comptes 2022 de la Municipalité

Comme annoncé en introduction, le Conseil municipal est fier de présenter les comptes 2022 de la Municipalité que l'on peut aisément qualifier de « bons ».

M. le Président cède la parole à M. Vincent Reynard, vice-président, pour la présentation dans le détail des comptes 2022 de la Municipalité.

3.1 Aperçu du compte annuel

Aperçu du compte annuel	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Compte de résultats						
Total des charges (amortissements inclus)	38'529'804.10		38'034'980.00		40'316'937.16	
Total des revenus		38'991'575.88		37'786'802.00		40'897'099.48
Excédent de revenus	461'771.78		-		580'162.32	
Excédent de charges		-		248'178.00		-
Total	38'991'575.88	38'991'575.88	38'034'980.00	38'034'980.00	40'897'099.48	40'897'099.48
Compte des investissements						
Total des dépenses reportées au bilan	8'846'284.63		5'727'000.00		4'579'283.46	
Total des recettes reportées au bilan		850'717.75		638'500.00		723'282.79
Investissements nets 3)	7'995'566.88			5'088'500.00		3'856'000.67
Total	8'846'284.63	8'846'284.63	5'727'000.00	5'727'000.00	4'579'283.46	4'579'283.46

Les comptes 2022 démontrent que la santé financière de la Municipalité de Savièse est saine. Par rapport au budget 2022 les charges sont en augmentation de CHF 2'281'957 (+6%) et les revenus sont eux en hausse de CHF 3'110'297 (+8.23%).

L'exercice 2022 dégage un excédent de revenus de CHF 580'162, soit 1.44% du montant total des charges.

Les investissements nets réalisés à hauteur de CHF 3'856'000 sont inférieurs aux montants budgétisés, selon le détail qui sera présenté ci-après.

3.2 Aperçu du compte de résultats et investissements

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Compte de résultats			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- CHF 31'016'392.23	32'504'280.00	32'270'807.65
Revenus financiers	+ CHF 38'991'575.88	37'758'082.00	40'833'024.88
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF 7'975'183.65	5'253'802.00	8'562'217.23
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 7'975'183.65	5'253'802.00	8'562'217.23
Amortissements planifiés	- CHF 7'245'563.88	5'331'000.00	4'720'605.52
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF 267'847.99	199'700.00	325'523.99
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF -	28'720.00	64'074.60
Réévaluations des prêts du PA	- CHF -	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF -	-	-
Attributions au capital propre	- CHF -	-	3'000'000.00
Réévaluations PA	+ CHF -	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF -	-	-
Excédent de charges	= CHF -	248'178.00	-
Excédent de revenus	= CHF 461'771.78	-	580'162.32

En regard des charges et revenus financiers, la marge d'autofinancement s'est élevée à CHF 8'562'217. Selon la recommandation RE17 des finances communales, le Conseil municipal a décidé d'attribuer un montant de CHF 3'000'000 à un compte de réserve de politique budgétaire. Cette réserve pouvant être utilisée pour couvrir de futurs déficits du compte de résultat et/ou pour contribuer au financement de nouveaux investissements.

3.3 Compte de résultats échelonné

Compte de résultats échelonné		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Charges d'exploitation				
30	Charges de personnel	CHF 10'198'114.54	10'519'540.00	10'209'293.17
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF 8'296'558.88	9'191'740.00	9'874'351.88
33	Amortissements du patrimoine administratif	CHF 6'791'553.96	4'679'000.00	4'563'603.47
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF 267'847.99	199'700.00	325'523.99
36	Charges de transferts	CHF 10'660'757.41	11'200'500.00	10'254'697.00
37	Subventions redistribuées	CHF -	-	-
	Total des charges d'exploitation	CHF 36'214'832.78	35'790'480.00	35'227'469.51
Revenus d'exploitation				
40	Revenus fiscaux	CHF 25'991'303.48	25'680'000.00	28'365'428.66
41	Patentes et concessions	CHF 563'293.55	575'000.00	507'197.26
42	Taxes	CHF 7'349'092.97	6'971'940.00	7'489'773.22
43	Revenus divers	CHF 140'449.00	40'000.00	72'423.65
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF -	28'720.00	64'074.60
46	Revenus de transferts	CHF 2'372'647.94	1'986'502.00	1'911'747.06
47	Subventions à redistribuer	CHF -	-	-
	Total des revenus d'exploitation	CHF 36'416'786.94	35'282'162.00	38'410'644.45
R1	Résultat provenant de l'activité d'exploitation	201'954.16	-508'318.00	3'183'174.94
34	Charges financières	CHF 387'276.94	391'200.00	321'250.45
44	Revenus financiers	CHF 647'094.56	651'340.00	718'237.83
R2	Résultat provenant de l'activité de financement	259'817.62	260'140.00	396'987.38
O1	Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	461'771.78	-248'178.00	3'580'162.32
38	Charges extraordinaires	CHF -	-	3'000'000.00
48	Revenus extraordinaires	CHF -	-	-
E1	Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF -	-	-3'000'000.00
	Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF 461'771.78	-248'178.00	580'162.32

Les charges d'exploitation mises en regard des revenus d'exploitation font apparaître un résultat provenant de l'activité d'exploitation de CHF 3'183'174.

Le solde provenant de l'activité de financement étant positif de CHF 396'987, le résultat provenant de l'activité opérationnelle s'est élevé à CHF 3'580'162.

Comme mentionné précédemment un montant de CHF 3'000'000 a donc été affecté à un compte de réserve de politique budgétaire.

3.4 Compte de résultats selon les natures

Compte de résultats selon les natures	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022		Différence selon budget			
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Variation charges	Variation revenus		
30 Charges de personnel	10'198'114.54		10'519'540.00		10'209'293.17		-310'246.83	-2.95%		
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'296'558.88		9'191'740.00		9'874'351.88		682'611.88	7.43%		
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'791'553.96		4'679'000.00		4'563'603.47		-115'396.53	-2.47%		
34 Charges financières	387'276.94		391'200.00		321'250.45		-69'949.55	-17.88%		
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	267'847.99		199'700.00		325'523.99		125'823.99	63.01%		
36 Charges de transferts	10'660'757.41		11'200'500.00		10'254'697.00		-945'803.00	-8.44%		
37 Subventions redistribuées	-		-		-		0.00			
38 Charges extraordinaires	-		-		3'000'000.00		3'000'000.00			
39 Imputations internes	1'927'694.38		1'853'300.00		1'768'217.20		-85'082.80	-4.59%		
40 Revenus fiscaux		25'991'303.48		25'680'000.00		28'365'428.66		2'685'428.66	10.46%	
41 Patentes et concessions		563'293.55		575'000.00		507'197.26		-67'802.74	-11.79%	
42 Taxes		7'349'092.97		6'971'940.00		7'489'773.22		517'833.22	7.43%	
43 Revenus divers		140'449.00		40'000.00		72'423.65		32'423.65	81.06%	
44 Revenus financiers		647'094.56		651'340.00		718'237.83		66'897.83	10.27%	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		28'720.00		64'074.60		35'354.60	123.10%	
46 Revenus de transferts		2'372'647.94		1'986'502.00		1'911'747.06		-74'754.94	-3.76%	
47 Subventions à redistribuer		-		-		-		0.00		
48 Revenus extraordinaires		-		-		-		0.00		
49 Imputations internes		1'927'694.38		1'853'300.00		1'768'217.20		-85'082.80	-4.59%	
Total des charges et des revenus	38'529'804.10	38'991'575.88	38'034'980.00	37'786'802.00	40'316'937.16	40'897'099.48	2'281'957.16	6.00%	3'110'297.48	8.23%
Excédent de charges		-		248'178.00		-				
Excédent de revenus	461'771.78		-		580'162.32					

La récapitulation du compte de résultats selon les natures présente :

- des charges pour env. CHF 40.3 mios
 - des revenus pour env. CHF 41,0 mios,
- soit un excédent de revenus d'env. CHF 580/m.

Les charges sont en augmentation d'env. CHF 2,2 mios ou 6 % et les revenus en hausse d'env. CHF 3,1 mios ou 8,23 %.

3.4.1 Compte de résultats selon les natures - charges

Compte	Libellé	Comptes 2021		Budget 2022		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CHARGES	38'529'804.10		38'034'980.00		40'316'937.16	
30	Charges de personnel	10'198'114.54		10'519'540.00		10'209'293.17	
300	Autorités et commissions	472'391.25		478'400.00		459'409.65	
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	7'933'178.35		8'111'000.00		7'916'246.10	
305	Cotisations patronales	1'710'497.30		1'832'540.00		1'727'751.15	
306	Prestations de l'employeur	60.30					
309	Autres charges de personnel	81'987.34		97'600.00		105'886.27	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'296'558.88		9'191'740.00		9'874'351.88	
310	Charges de matériel et de marchandises	1'301'523.93		1'136'220.00		1'179'938.45	
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	411'849.57		463'600.00		440'583.66	
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	561'360.66		640'200.00		569'753.91	
313	Prestations de services et honoraires	3'782'345.16		4'104'070.00		4'328'481.68	
314	Réfection et entretien courants	1'559'747.12		1'560'400.00		1'466'316.48	
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	248'093.22		608'050.00		510'144.13	
316	Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	245'607.06		429'200.00		391'584.49	
317	Dédommagements	161'014.16		155'500.00		186'245.02	
318	Réévaluations sur créances	286.70		57'500.00		777'594.06	
319	Diverses charges d'exploitation	24'731.30		37'000.00		23'710.00	

Au niveau des charges de personnel, celles-ci sont en augmentation de 0.11% (CHF 11/m) en regard de l'année précédente et en diminution de 2.95% (-310/m) par rapport au budget.

Les charges pour « Biens, Services et marchandises » sont de manière globale identiques au budget. L'augmentation constatée sous le chiffre 318 résulte de l'ajustement des provisions relatives aux créances fiscales et autres.

Pour rappel, les différentes variations sur les charges et produits de l'exercice 2022 sont commentées dans le message introductif qui est à disposition sur le site internet communal.

Compte	Libellé	Comptes 2021		Budget 2022		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CHARGES	38'529'804.10		38'034'980.00		40'316'937.16	
33	Amortissements du patrimoine administratif PA	6'791'553.96		4'679'000.00		4'563'603.47	
330	Amortissements des immobilisations corporelles du PA	6'791'553.96		4'679'000.00		4'563'603.47	
34	Charges financières	387'276.94		391'200.00		321'250.45	
340	Charges d'intérêts	155'168.24		190'000.00		147'185.20	
341	Pertes de change réalisées	11'232.00					
343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	70'806.95		51'200.00		55'703.85	
349	Diverses charges financières	150'069.75		150'000.00		118'361.40	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	267'847.99		199'700.00		325'523.99	
351	Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre	267'847.99		199'700.00		325'523.99	
36	Charges de transfert	10'660'757.41		11'200'500.00		10'254'697.00	
360	Parts de revenus destinés à des tiers	251'674.55		245'000.00		259'393.60	
361	Dédommagements à des collectivités publiques	237'953.26		271'200.00		236'594.13	
363	Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	9'717'119.68		10'032'300.00		9'601'707.22	
366	Amortissements, subventions d'investissements	454'009.92		652'000.00		157'002.05	
38	Charges extraordinaires					3'000'000.00	
389	Attributions extraordinaires au capital propre					3'000'000.00	
39	Imputations internes	1'927'694.38		1'853'300.00		1'768'217.20	
391	Prestations de service	1'680'003.00		1'559'300.00		1'541'039.00	
393	Frais administratifs et d'exploitation	93'073.30		104'000.00		80'502.20	
394	Intérêts et charges financières théoriques	154'618.08		190'000.00		146'676.00	

- Les amortissements ordinaires se sont élevés à env. 4.563 mios conformément aux taux appliqués selon les directives du plan comptable MCH2.
- Les charges financières liées aux emprunts bancaires sont en diminution, la Municipalité ayant pu profiter des conditions avantageuses sur le marché des intérêts pour renouveler certains engagements bancaires. Les autres intérêts passifs correspondent aux montants versés aux contribuables qui ont payé des acomptes d'impôts supérieurs aux montants effectivement taxés.
- Les recettes enregistrées pour les comptes autofinancés ont permis de faire des attributions aux financements spéciaux de l'ordre de 325/m.
- Les charges de transfert comprennent principalement les diverses subventions versées ainsi que des amortissements réalisés sur les subventions d'investissements, ces 2 positions étant inférieures d'env 0,9 mios aux chiffres du budget.
- Est comptabilisé sous la rubrique «charges extraordinaires » le montant attribué à la réserve budgétaire.
- Les imputations internes sont sans influence sur le résultat car la contrepartie est enregistrée dans les comptes de recettes.

3.4.2 Compte de résultats selon les natures - une charge de CHF 100.--

Le compte de résultats selon les natures montre que pour CHF 100.-- engagés :

- 25.30 CHF – financent les charges de personnel
- 24.50 CHF – financent les charges de biens et services et autres charges d'exploitation
- 11.30 CHF – financent les amortissements du patrimoine administratif
- 0.80 CHF – financent les charges financières
- 0.80 CHF – financent les attributions aux fonds et financements spéciaux
- 25.45 CHF – financent les charges de transfert
- 7.45 CHF – financent l'attribution à la réserve budgétaire
- 4.40 CHF – financent les imputations internes

3.4.3 Compte de résultats selon les natures - revenus

Compte	Libellé	Comptes 2021		Budget 2022		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	REVENUS		38'991'575.88		37'786'802.00		40'897'099.48
40	Revenus fiscaux		25'991'303.48		25'680'000.00		28'365'428.66
400	Impôts directs, personnes physiques		22'802'416.58		22'706'000.00		24'509'690.51
401	Impôts directs, personnes morales		914'515.10		922'000.00		1'191'347.45
402	Autres impôts directs		2'199'231.80		1'978'000.00		2'587'430.70
403	Impôts sur la propriété et sur les charges		75'140.00		74'000.00		76'960.00
41	Patentes et concessions		563'293.55		575'000.00		507'197.26
410	Patentes		1'470.30		3'500.00		3'335.60
412	Concessions		561'823.25		571'500.00		503'861.66
42	Taxes et redevances		7'349'092.97		6'971'940.00		7'489'773.22
420	Taxes de compensation		130'738.40		126'000.00		129'513.55
421	Emoluments pour actes administratifs		470'404.44		445'900.00		428'677.84
423	Frais d'écolage et taxes de cours		9'400.00		7'200.00		11'000.00
424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de service		4'639'612.61		4'593'350.00		5'079'834.26
425	Recette sur ventes		1'129'759.97		1'170'300.00		1'088'327.38
426	Remboursements		900'374.55		568'190.00		691'470.84
427	Amendes		68'803.00		61'000.00		60'949.35
43	Revenus divers		140'449.00		40'000.00		72'423.65
430	Revenus d'exploitation divers						20'258.20
431	Activation de prestations propres		140'449.00		40'000.00		52'165.45

Les prévisions budgétaires relatives aux revenus fiscaux ont été dépassées d'env. 2.685 mios. Pour rappel lors de l'établissement du budget nous étions en pleine période COVID et les chiffres retenus à l'époque ont été influencés par les perspectives pessimistes qui prévalaient et qui ne se sont pas confirmées par la suite.

Selon les types d'impôts les variations se présentent comme suit :

- impôts sur le revenu pour env. 875/m, impôts sur la fortune pour env. 1093/m,
- impôts sur le bénéfice et capital pour env. 269/m.

Les autres impôts ont enregistré une hausse de 452/m, ces recettes sont difficilement maîtrisables car résultant de situations spécifiques (gains immobiliers, prestations en capital)

Pour les patentes et concessions, les redevances hydrauliques ont été inférieures d'env. 96/m tandis que les redevances électriques sont en hausses d'env. 28/m. Les taxes et redevances ont enregistré une hausse d'env. 7.4 % ou 518/m (principalement dues aux recettes du Théâtre le Baladin et de la structure d'accueil ainsi qu'à divers remboursements de prestations).

Les revenus divers ont enregistré une ristourne du groupe Mutuel et la comptabilisation des heures imputées par nos divers services pour des travaux d'investissements.

Compte	Libellé	Comptes 2021		Budget 2022		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	REVENUS		38'991'575.88		37'786'802.00		40'897'099.48
44	Revenus financiers		647'094.56		651'340.00		718'237.83
440	Revenus des intérêts		313'432.47		275'000.00		262'452.68
441	Gains réalisés sur PF		29'147.65		6'000.00		11'625.25
442	Revenus de participations PF		116'190.05		120'000.00		146'462.75
443	Produit des immeubles du PF		63'584.60		87'340.00		66'362.95
447	Revenus des immeubles PA		124'739.79		163'000.00		131'334.20
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				28'720.00		64'074.60
451	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux comme capital propre				28'720.00		64'074.60
46	Revenus de transferts		2'372'647.94		1'986'502.00		1'911'747.06
460	Parts à des revenus de tiers		127'314.26		119'000.00		123'339.60
461	Dédommagements de collectivités publiques		125'078.95		40'000.00		74'404.16
462	Péréquation financière intercommunale		185'530.00		181'632.00		181'901.00
463	Subventions de collectivités publiques et de tiers		1'928'674.08		1'642'370.00		1'525'939.00
469	Autres revenus de transfert		6'050.65		3'500.00		6'163.30
49	Imputations internes		1'927'694.38		1'853'300.00		1'768'217.20
491	Prestations de service		1'680'003.00		1'653'800.00		1'541'039.00
493	Frais administratifs et d'exploitation		93'073.30		9'500.00		80'502.20
494	Intérêts et charges financières théoriques		154'618.08		190'000.00		146'676.00

Les revenus financiers sont en hausse d'env 67/m principalement pour des gains comptables sur la vente de terrains et par la prise en compte de la valeur des actions BCVs à fin 2022.

Les prélèvements sur les fonds ont permis d'équilibrer le compte autofinancé de l'eau potable. Après prise en compte de cette écriture il reste un solde à couvrir pour ce dicastère d'env. 6/m à répercuter sur les exercices futurs.

A relever que dans le cadre de la péréquation financière notre commune est bénéficiaire d'un montant d'env. 182/m.

3.4.4 Compte de résultats selon les natures – un revenu de CHF 100.--

Le compte de résultats selon les natures montre que pour CHF 100.-- de revenus :

- 69.40 CHF – proviennent des revenus fiscaux
- 1.20 CHF – provient des patentes et concessions
- 18.30 CHF – proviennent des taxes
- 0.20 CHF – provient des revenus divers
- 1.80 CHF – provient des revenus financiers
- 0.20 CHF – provient des prélèvements sur les fonds de financement spéciaux
- 4.70 CHF – proviennent des revenus de transfert
- 4.30 CHF – proviennent des imputations internes

3.5 Compte de résultats selon les tâches

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	3 393 194,57	140 820,85	3 422 450,00	95 800,00	3 828 265,79	189 174,40
1 Ordre et sécurité publics, défense	2 416 612,37	751 066,79	2 379 150,00	650 990,00	2 554 615,26	765 013,24
2 Formation	6 331 547,02	448 410,60	6 749 500,00	425 900,00	6 362 118,21	473 556,35
3 Culture, sports et loisirs, église	4 330 650,67	1 310 277,55	4 459 120,00	1 246 150,00	4 457 725,37	1 434 917,63
4 Santé	1 406 228,88	-	1 536 130,00	-	1 562 555,16	-
5 Prévoyance sociale	6 016 348,01	2 679 897,37	6 135 520,00	2 398 270,00	5 817 401,14	2 142 022,71
6 Trafic et télécommunications	7 779 362,51	1 407 090,99	6 968 270,00	1 196 500,00	6 065 365,56	1 366 393,10
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	4 554 025,19	3 649 477,30	4 370 020,00	3 419 720,00	4 248 023,55	3 426 081,55
8 Economie publique	1 604 706,46	1 083 281,94	1 281 020,00	1 157 500,00	1 251 307,48	1 203 237,65
9 Finances et impôts	697 128,42	27 521 252,49	733 800,00	27 195 972,00	4 169 559,64	29 896 702,85
Total des charges et des revenus	38 529 804,10	38 991 575,88	38 034 980,00	37 786 802,00	40 316 937,16	40 897 099,48
Excédent de charges		-		248 178,00		-
Excédent de revenus	461 771,78		-		580 162,32	

3.5.1 Compte de résultats selon les tâches – une charge de CHF 100.--

Le compte de résultats selon les tâches montre que pour CHF 100.-- engagés :

- 9.50 CHF – servent à l'administration générale
- 6.30 CHF – servent à l'ordre et sécurité publique, défense
- 15.80 CHF – servent à la formation
- 11.10 CHF – servent à la culture, sports et loisirs, églises
- 3.90 CHF – servent à la santé
- 14.40 CHF – servent à la prévoyance sociale
- 15.00 CHF – servent au trafic et aux télécommunications
- 10.50 CHF – servent à la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire
- 3.10 CHF – servent à l'économie public
- 10.30 CHF – servent aux finances et impôts

3.6 Comptes des investissements

Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	8'846'284.63	5'727'000.00	4'579'283.46
Recettes	- CHF	850'717.75	638'500.00	723'282.79
Investissements nets	= CHF	7'995'566.88	5'088'500.00	3'856'000.67
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	7'975'183.65	5'253'802.00	8'562'217.23
Investissements nets	- CHF	7'995'566.88	5'088'500.00	3'856'000.67
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	20'383.23	-	-
Excédent de financement	= CHF	-	165'302.00	4'706'216.56

Les dépenses d'investissement s'étant élevées à CHF 3'856'000 et la marge d'autofinancement à CHF 8'562'217, l'exercice 2022 a généré un excédent de financement de CHF 4'706'216.

3.6.1 Compte des investissements selon les natures

Compte des investissements selon les natures	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	8'012'608.96	-	5'280'000.00	-	4'164'027.34	-
51 Investissements pour le compte de tiers	73'115.90	-	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	241'629.55	-	235'000.00	-	290'774.75	-
54 Prêts	-	-	-	-	-	-
55 Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissement	518'930.22	-	212'000.00	-	124'481.37	-
57 Subventions d'investissement redistribuées	-	-	-	-	-	-
Report au bilan	-	-	-	-	-	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	9'090.00	-	-	-	-
61 Remboursements	-	73'115.90	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63 Subventions d'investissement acquises	-	768'511.85	-	638'500.00	-	715'686.94
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	7'595.85
65 Transferts de participations	-	-	-	-	-	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres	-	-	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement à redistribuer	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	8'846'284.63	850'717.75	5'727'000.00	638'500.00	4'579'283.46	723'282.79
Excédent de dépenses	-	7'995'566.88	-	5'088'500.00	-	3'856'000.67
Excédent de recettes	-	-	-	-	-	-

3.6.2 Compte des investissements selon les tâches

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	14 410,65	-	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	2 691 090,60	35 637,40	-	-	47 215,35	-
2 Formation	1 015 152,63	225 000,00	1 360 000,00	358 500,00	1 321 618,30	205 000,00
3 Culture, sports et loisirs, église	404 303,35	150 735,10	210 000,00	-	241 488,25	-
4 Santé	225 567,00	-	50 000,00	-	-	-
5 Prévoyance sociale	53 208,92	-	72 000,00	-	37 539,72	7 595,85
6 Trafic et télécommunications	2 816 758,10	98 750,90	2 325 000,00	100 000,00	1 270 798,23	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 014 084,58	314 704,35	1 325 000,00	160 000,00	1 184 364,23	412 490,09
8 Economie publique	286 941,50	16 600,00	385 000,00	-	476 259,38	98 196,85
9 Finances et impôts	324 767,30	9 090,00	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	8 846 284,63	850 717,75	5 727 000,00	618 500,00	4 579 283,46	723 282,79
Excédent de dépenses		7 995 566,88		5 108 500,00		3 856 000,67
Excédent de recettes						

Principaux investissements réalisés :

Sécurité publique

- Equipement défense incendie dans la zone touristique

Enseignement et formation

- Poursuite des travaux à Moréchon 1 et études pour le dossier des écoles de demain

Culture, loisirs et culte

- Aménagement de la place de jeux à Drône et acquisition d'un terrain dans la zone touristique

Prévoyance sociale

- Part communale aux travaux pour les institutions pour handicapés

Trafic et télécommunications

- Circulation routière : part routes cantonales pour env. 72/m
- Routes communales et zones 30 à l'heure pour env. 328/m
- Eclairage public pour env. 132/m
- Arrêt de bus St-Germain pour env. 460/m
- St-Germain Centre pour env. 100/m
- Véhicules et équipements pour travaux publics pour env. 178/m

Eau potable

- Extension du réseau et prise d'eau pour env. 593/m
- Installation ultrafiltration pour env. 121/m
- Pose des compteurs pour env. 82/m

Assainissement des eaux usées

- Extension du réseau des eaux usées et BEP de la Muraz

Autres tâches de protection de l'environnement

- Bornes et supports pour les vélos électriques

Urbanisation

- Aménagement du territoire : études diverses

Eau d'irrigation

- Projet de réaménagement du vignoble et extension du réseau d'irrigation

Economie publique

- Modernisation du réseau d'éclairage public et subventions communales pour la rénovation des bâtiments et installations de panneaux photovoltaïques.

Les recettes se rapportent aux taxes encaissées ainsi qu'aux subventions touchées pour ces divers travaux d'investissement.

3.7 Tableau des immobilisations et des amortissements

Compte No	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
Comptes ordinaires									
1400	Terrains	868'005	-	-	868'005	-	868'005	0%	0.00%
1401	Routes / voies de communication	2'415'014	1'064'408	67'950	3'411'472	240'458	3'171'014	7%	7.05%
1402	Aménagement des cours d'eau du PA	399'002	97'558	13'257	483'303	34'301	449'002	7%	7.10%
1403	Autres travaux de génie-civil	1'0828'009	1'105'482	389'810	1'1543'681	814'673	1'0729'008	7%	7.06%
1404	Bâtiments du PA	29'737'029	1'707'255	227'680	31'216'604	3'127'578	28'089'026	8%	10.02%
1405	Forêts PA							0%	0.00%
1406	Biens meublés du PA	385'012	260'883	-	645'895	260'887	385'008	35%	40.39%
1409	Autres immobilisations corporelles	2			2		2	50%	0.00%
1420	Logiciel du PA							50%	0.00%
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA							50%	0.00%
1429	Autres immobilisations incorporelles	3	185'077	15'371	169'709	85'707	84'002	50%	50.50%
144X	Prêts	7'596		7'596	-			Selon risque	0.00%
145X	Participation capital social	2'497'004			2'497'004		2'497'004	Selon risque	0.00%
146X	Subventions d'investissement	9	158'621	1'619	157'011	157'002	9	10%	99.99%
Total comptes ordinaires		47'136'685	4'579'283	723'283	50'992'685	4'720'606	46'272'079		

Les taux d'amortissement validés par le Conseil municipal dans le cadre du passage au MCH2 sont récapitulés ici et sont conformes aux taux minimums obligatoires.

3.8 Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles (OGF Co – art. 81 et 82)

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial		Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en	
		Montant investissement	Organe compétent : décision du		Montant	Conseil Municipal	Montant					Assemblée primaire
			Conseil Municipal	Assemblée primaire								
1615.5040.50	St-Germain-Centre	10'000'000		18.12.2017			3'000'000	10.12.2018				
							2'200'000	14.06.2021	15'200'000	13'207'327	1'992'673	14.06.2028
1217.5040.10	Moréchon 1	3'800'000		25.01.2021					3'800'000	1'616'420	2'138'580	25.01.2028

Les crédits d'engagement de la compétence du Conseil communal ne figurent pas dans ce tableau.

Ce tableau présente les crédits d'engagement au 31.12.2022 :

- St-Germain centre : travaux réalisés à ce jour pour 13,2 mios par rapport aux crédits d'engagement de 15,2 mios
- Moréchon 1 : travaux en cours pour 1,6 mio pour un crédit d'engagement de 3,8 mios

3.9 Financement

3.9.1 Marge d'autofinancement

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	7'975'183.65	5'253'802.00	8'562'217.23
Investissements nets	- CHF	7'995'566.88	5'088'500.00	3'856'000.67
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	20'383.23	-	-
Excédent de financement	= CHF	-	165'302.00	4'706'216.56

La marge d'autofinancement s'étant élevée à env. 8.6 mios et les investissements nets à 3.9 mios, il en résulte un excédent de financement de 4.7 mios.

3.9.2 Indicateurs

<< Evolution indicateurs	Comptes	Comptes	Moyenne
	2021	2022	
1. Taux d'endettement net (I1)	53.26%	32.21%	42.27%
	bon	bon	bon
2. Degré d'autofinancement (I2)	99.75%	222.05%	139.54%
	cas normal	haute conjoncture	haute conjoncture
3. Part des charges d'intérêts (I3)	-0.43%	-0.29%	-0.36%
	bon	bon	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	70.17%	62.85%	66.41%
	bon	bon	bon
5. Proportion des investissements (I5)	23.32%	13.05%	18.39%
	eff. d'inv. élevé	eff. d'inv. moyen	eff. d'inv. moyen
6. Part du service de la dette (I6)	19.12%	11.77%	15.35%
	charge forte	charge acceptable	charge forte
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	1744	1128	1433
	endettement moyen	endettement moyen	endettement moyen
8. Taux d'autofinancement (I8)	21.52%	21.88%	21.70%
	bon	bon	bon

Les indicateurs repris au niveau du MCH2 sont résumés ci-dessus et ils ne peuvent plus être comparés à ceux de l'ancien plan comptable MCH1. Principalement pour la dette nette par habitant, par la prise en compte d'éléments différents dans le calcul de ces indicateurs.

3.10 Bilan

Aperçu du bilan		Etat 31.12.2021	Etat 31.12.2022
1	Actif	65 558 828,43	68 029 353,28
	Patrimoine financier	18 422 143,58	21 757 273,28
100	Disponibilités et placements à court terme	3 231 463,15	8 066 914,98
101	Créances	5 994 001,70	5 919 947,36
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	8 677 142,68	7 120 692,99
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	18 921,05	20 554,75
107	Placements financiers	300 613,00	309 537,00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	200 002,00	319 626,20
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	47 136 684,85	46 272 080,00
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	44 632 073,00	43 691 065,00
142	Immobilisations incorporelles	3,00	84 002,00
144	Prêts	7 595,85	-
145	Participation capital social	2 497 004,00	2 497 004,00
146	Subventions d'investissement	9,00	9,00
2	Passif	65 558 828,43	68 029 353,28
	Capitaux de tiers	32 264 342,20	30 893 255,34
200	Engagements courants	3 859 066,55	2 593 603,80
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	2 904 569,95	2 907 945,84
205	Provisions à court terme	1 700 000,00	1 605 000,00
206	Engagements financiers à long terme	22 014 000,00	22 000 000,00
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	1 786 705,70	1 786 705,70
	Capital propre	33 294 486,23	37 136 097,94
29	Capital propre	33 294 486,23	37 136 097,94

L'excédent de financement des investissements accroît les liquidités qui se situent au 31.12.022 à hauteur de 8 mios

Au niveau des engagements financiers à long terme, il est à relever que l'ensemble des crédits LIM ont été intégralement remboursés au 31.12.2022.

Le capital propre s'élève à plus de 37 mios

3.11 Annexes aux comptes

3.11.1 Etat du capital propre

en CHF	Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29 Capital propre	33'294'486	3'905'687	64'075	37'136'099
290 Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	1'655'329	325'525	64'075	1'916'780
291 Fonds classés dans le capital propre	2'055			2'055
294 Réserves de politique budgétaire	-	3'000'000		3'000'000
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-			-
299 Excédent/découvert du bilan	31'637'102	580'162		32'217'264

3.11.2 Tableau des participations importantes

en CHF	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Société anonyme						
IMMO SAVIESE SA		16.66	17'000	-	17'000	17'000
BANQUE CANTONALE DU VALAIS	2'808	0.02	129'200	9'688	283'608	292'032
LIZERNE ET MORGE SA	20	2.00	200'000	8'000	232'000	232'000
FMV SA	8'764	0.44	433'700	14'607	1	1
OIKEN SA	2'293	2.55	2'293'000	91'720	2'265'000	2'265'000
ESR MULTIMEDIA SA	2'641	4.40	324'000	22'449	1	1
CIGES SA	30	5.00	15'000	-	1	1
TELEANZÈRE SA	800	0.46	56'000	-	1	1
Fondation						
-						
Société coopérative						
ABOBO	1	3	500	-	-	500

Les principales participations communales sont listées ici avec leurs valeurs comptables.

Pour un état complet, se référer au Bilan, uniquement les participations les plus importantes sont inventoriées ci-avant.

3.11.3 Tableau des provisions

205 Provisions à court terme					
Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12
2059.00	Provisions pour pertes sur débiteurs	CHF 1'700'000		CHF 95'000	CHF 1'605'000
208 Provisions à long terme					
Compte	Dénomination	Solde au 01.01	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12
-	-	-	-	-	-
Total provisions à court terme		CHF 1'700'000	-	CHF 95'000	CHF 1'605'000
Total provisions à long terme		-	-	-	-
Total des provisions		CHF 1'700'000	-	CHF 95'000	CHF 1'605'000

L'ensemble des provisions pour pertes sur débiteurs (impôts, taxes et autres factures) s'élève à 1,6 mio.

3.11.4 Tableau des garanties

En CHF	Solde au 01.01	Solde au 31.12	Ecart
ARPAC	42'000	42'000	-
TELE ANZERE	800'000	800'000	-
ENEVI (UTO)	743'809	649'985	-
FONDATION DU HOME DE ZAMBOTTE	1'500'000	1'500'000	-
IMMO SAVIESE SA	1'300'000	1'300'000	-

La Municipalité a octroyé des garanties de crédit aux entités décrites ci-avant.

M. le Vice-Président termine sa présentation en remerciant le responsable du service financier, M. Philippe Héritier, et ses collaborateurs, pour la très bonne tenue de la comptabilité et la présentation de ces éléments.

M. le Président remercie M. le Vice-Président pour la présentation des comptes de la Municipalité.

3.12 Question d'un citoyen

Un citoyen relève avec plaisir que les comptes 2022 de la Municipalité sont excellents. Il remercie le Conseil municipal pour le travail effectué. Considérant les comptes présentés et la préparation du budget prochain, il propose au Conseil communal de prendre des mesures qui soulageraient les familles qui voient leur pouvoir d'achat diminuer avec, entre autres, une augmentation des primes caisse-maladie, le but d'une Municipalité n'étant pas de thésauriser, d'économiser.

Réponse :

M. le Président prend note de la demande mais souligne que la Municipalité est déjà généreuse avec les familles en les soutenant par :

- une participation, pour l'achat d'un Magic Pass, accordée pour tout enfant et jeune, de 6 ans à 25 ans,
- une aide de CHF 240.— par enfant jusqu'à ses 18 ans, ce montant étant porté en déduction de l'impôt dû,
- des jobs d'été sont proposés à tous les jeunes, de 18 ans à 25 ans,
- sans oublier désormais la gratuité de l'école, la gratuité également pour l'achat des fournitures scolaires et les activités parascolaires.

3.13 Question d'un citoyen

Un citoyen, se faisant le porte-parole des habitants de la Sionne, remercie pour les travaux réalisés qui améliorent grandement la sécurité du hameau. Il propose, pour compléter les aménagements réalisés, la pose d'une benne à verres.

Réponse :

M. le Président indique que la benne à verres sera posée dès que l'emplacement nécessaire sera trouvé. Si notre conseiller communal en charge des travaux publics, M. Dominique Liand, était présent, il annoncerait que la benne est déjà commandée et posée dès sa réception.

La parole n'étant plus demandée sur les comptes 2022 de la Municipalité parmi l'assemblée, M. le Président passe à la parole à M. Bastien Forré, réviseur responsable expert-réviseur agréé auprès de la fiduciaire BDO SA, pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

4. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision atteste qu'il remplit les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec son indépendance.

Dans le cadre de son audit, il relève en outre que :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo;
- l'endettement net de la Commune est considéré comme moyen et que, durant l'exercice, il a diminué par rapport à l'année précédente;
- selon son appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements;
- l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu.

Dès lors, l'organe de révision par M. Bastien Forré recommande à l'assemblée primaire d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis et souligne que l'intégralité du rapport est consultable sur le site internet de la Municipalité de Savièse.

5. Approbation des comptes 2022 de la Municipalité

Décision :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote pour l'approbation des comptes 2022 de la Municipalité.

L'assemblée primaire approuve, à main levée et à l'unanimité, les comptes 2022 de la Municipalité.
M. le Président remercie les citoyennes et citoyens de la confiance témoignée.

6. Décision pour un crédit d'engagement, destiné aux études de l'école de demain

Comme évoqué en introduction, la question des écoles de village est importante pour notre Commune. Des enjeux, comme la vie et l'identité des villages, la logistique et les besoins scolaires, les modes familiaux et leurs besoins liés, l'organisation scolaire ainsi que les besoins futurs associés à l'augmentation du nombre d'élèves, l'accueil extra-familial, l'équité de traitement entre les élèves de la Commune et leur sécurité, s'entrecroisent dans cette épineuse question : devons-nous conserver les écoles de village ? et si oui pour combien de temps et à quel prix ?

La convergence de ces questions et l'horizon de temps sont donc idéaux pour que le Conseil communal puisse se poser cette question, prendre les décisions nécessaires et faire une proposition à l'Assemblée primaire.

En effet la nécessité de construire un nouveau bâtiment scolaire et de rénover les écoles de village, impose de régler cette question, au risque, si le but est de vouloir fâcher personne, de ne pas ouvrir le débat ou de ne pas y répondre, au final de se retrouver dans quelques années dans la même situation avec la même question.

Le sujet est hautement émotionnel et c'est pour cette raison que le Conseil communal a avancé dans ce dossier par étapes, en prenant le temps nécessaire et en informant régulièrement la population au travers des numéros du Savièse infos et de soirées d'information. Tout un chacun avait donc largement la possibilité de se tenir informer des éléments et des principales avancées.

Les échanges, les études, les analyses et les contacts avec le service de l'enseignement ont conforté le Conseil communal à avancer dans la direction de la rationalité et de l'économicité car, en tant qu'autorité exécutive, il ne peut prendre de décision en se basant uniquement sur les émotions. L'ordonnance sur la gestion financière des communes rappelle d'ailleurs à son article 10 que pour chaque projet, la variante retenue doit garantir la solution la plus avantageuse sur le plan économique.

La conclusion de ces réflexions est donc la proposition qui est présentée ce soir l'assemblée primaire. Il s'agit d'aller de l'avant au travers un crédit d'études pour une nouvelle école, d'un ou plusieurs bâtiments, regroupant les classes des écoles de village, les salles manquantes pour les besoins liés à l'augmentation de la population, des salles de gym pour les besoins scolaires et ceux des sociétés locales ainsi qu'une UAPE, pour apporter des places d'accueil supplémentaires et remplacer la structure provisoire de Zambotte.

M. le Président indique que rien n'a encore été étudié pour ce nouveau complexe et l'objet de ce crédit est justement d'obtenir les moyens pour le faire. Il s'agit en réalité d'un vote d'intention, permettant aux citoyennes et aux citoyens de se prononcer, à l'amont, en toute démocratie avant que le projet ne soit trop avancé. Il ne faut donc pas le voir comme un combat à mener, mais comme une proposition du Conseil communal qui doit être validée.

D'ailleurs le montant de 2 mio qui est proposé ce soir est en réalité, au vu des résultats des comptes 2022, presque de la compétence du Conseil communal. Toutefois par souci de transparence et par volonté d'avoir une décision démocratique de l'Assemblée primaire, le Conseil communal a décidé de soumettre la décision au vote au scrutin secret. Donc à nouveau, personne ne peut reprocher au Conseil communal d'avoir manqué de transparence et faire obstruction à la démocratie. C'est plutôt tout le contraire.

M. le Président passe la parole à M. Valentin Aymon, conseiller communal en charge de l'éducation et de la formation, pour un retour assez complet sur l'ensemble de ce dossier, les différents éléments mis en avant jusqu'à présent et la présentation du contenu du crédit d'engagement.

M. Aymon décline les différents chapitres qui présenteront les démarches effectuées jusqu'à ce jour pour les écoles de demain.

6.1 Sommaire

1. Contexte
2. Etudes préliminaires
3. Prise de position du SE
4. Variante alternative
5. Position du Conseil municipal
6. Ateliers participatifs
7. Estimation des coûts
8. Crédit d'études
9. Réponse au tout-ménage
10. Planning

6.2 Contexte

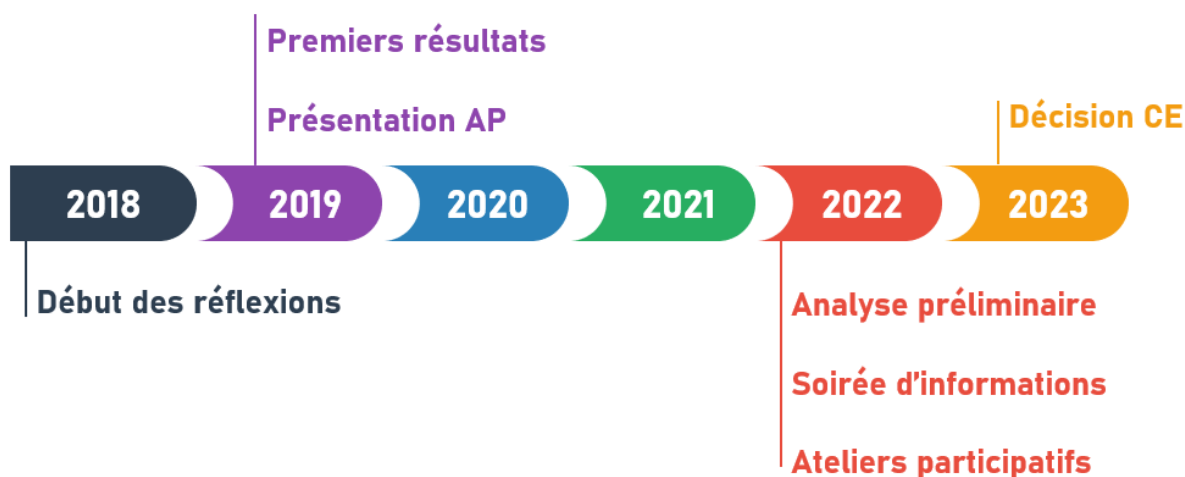
6.2.1 Historique

Cette ligne du temps représente les étapes de cette démarche.

Les premières réflexions ont débuté en 2018, suivies en 2019 par une présentation des résultats à l'assemblée primaire.

Des analyses préliminaires ont été menées durant les années 2020, 2021 et 2022, avec une soirée d'information en mai 2022.

Des démarches participatives ont été organisées par le biais d'ateliers en 2022, jusqu'au début 2023, avec finalement, ce soir, la décision soumise à l'assemblée primaire.



6.2.2 Constats généraux

La réflexion du Conseil communal partait sur les constats suivants :

- ⇒ augmentation de la population,

- ⇒ besoin supplémentaire en salles de classe d'ici 2030,
- ⇒ non-conformité des bâtiments, qui concerne autant les écoles de village que Moréchon 1 qui date des années 1970.
- ⇒ besoin de places supplémentaires pour l'UAPE,
- ⇒ complexité des transports pour transporter les élèves d'un village à l'autre, et ceux des hauts qui sont scolarisés autant à St-Germain, Granois ou Chandolin,
- ⇒ rénover ou construction : un choix pour les 40 prochaines années,
- ⇒ vision globale et réflexion sur l'organisation scolaire future.

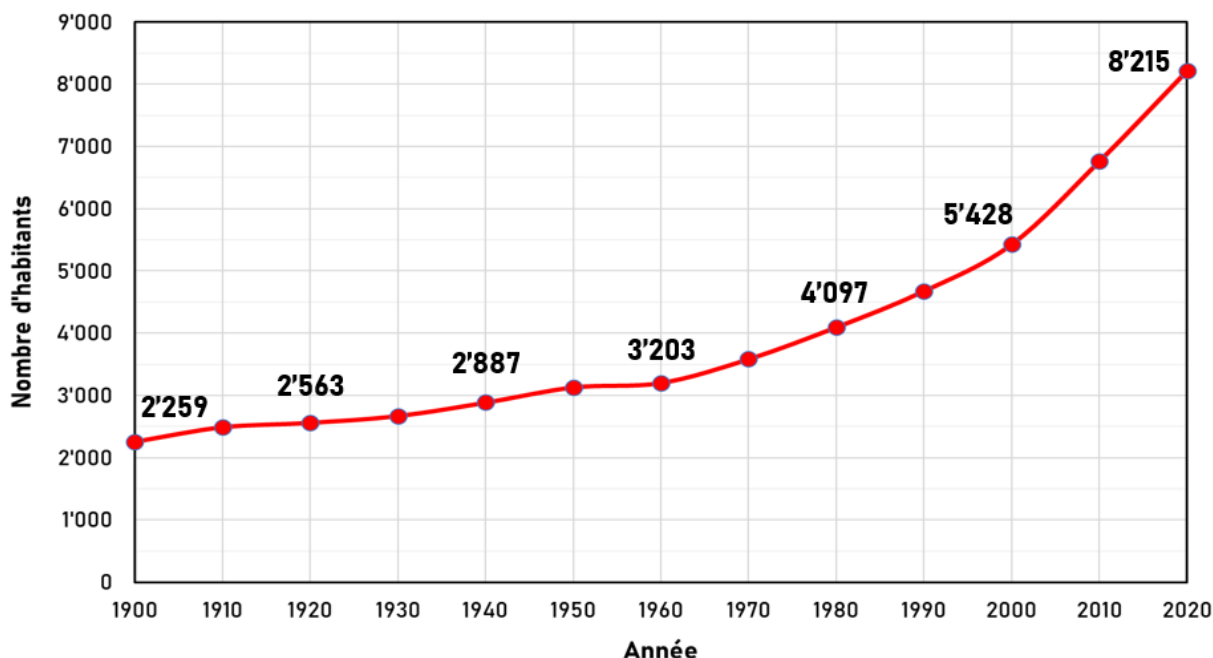
6.2.3 Evolution de la population de Savièse 1900 – 2020

En rapport avec le premier constat effectué par le Conseil communal, la population Saviésanne évolue.

Depuis 1900, où Savièse comptait 2'259 habitants, la population ne cesse de croître avec, en 2020, 8'215 habitants.

La tendance est à une hausse rapide :

- Il a fallu 80 ans environ pour doubler une première fois la population,
- puis la moitié moins de temps, 40 ans, pour la doubler une deuxième fois.

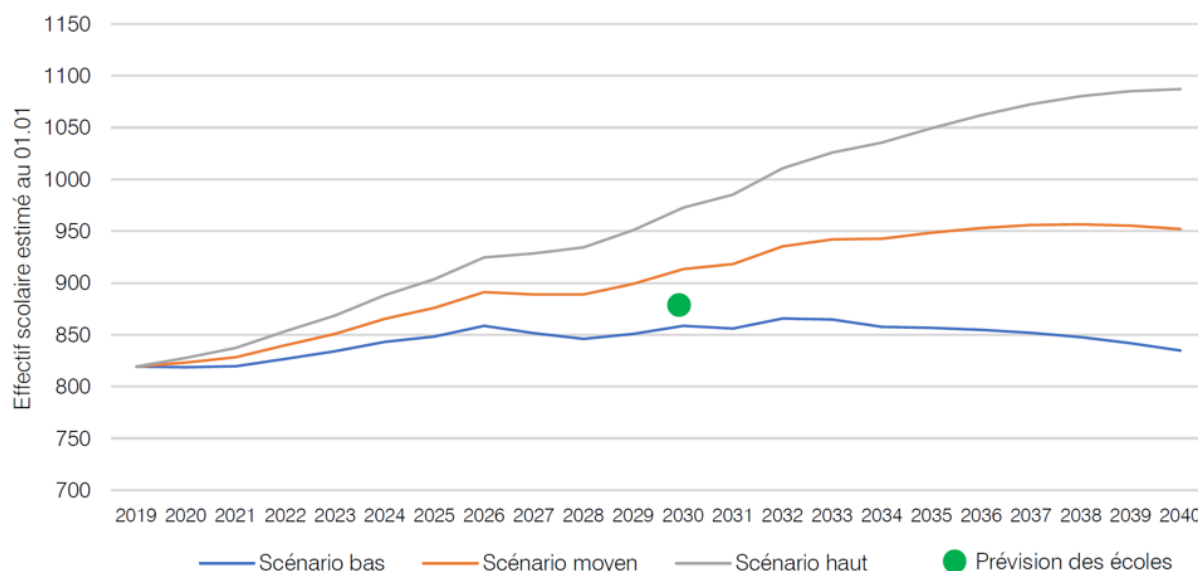


6.2.4 Evolution estimative des enfants 1H – 11H

Ce graphique présente l'estimation de l'évolution des élèves jusqu'en 2040, avec trois scénarios étudiés par le bureau d'études AZUR Roux & Rudaz.

Si évidemment il est délicat de prédire la population exacte de demain, sur la base de l'évolution de ces dernières années, à Savièse et dans le reste du canton, la vérité se trouve entre le scénario bas et le scénario moyen.

Raison pour laquelle, il a été estimé les besoins futurs des écoles, en 2030, sur la base du point vert indiqué sur le graphique ci-après.



6.2.5 Besoin nécessaire en salles de classe et de gym

Les besoins estimés, liés à l'évolution de la population :

- 2019 41 salles / 4 gym
- 2030 46 salles / 4 gym
- 2040 48 salles / 4 gym
- **Disponibilité 42 salles / 3 gym**

Le chiffre de 2019, soit au moment de l'étude préliminaire, indique les besoins qui étaient nécessaires alors.

Les disponibilités indiquent les infrastructures actuelles, à savoir 42 salles de classes et 3 salles de gym.

Dans tous les cas, un besoin de salles supplémentaire est requis pour accueillir nos élèves.

		2018-2019		2030 (direction écoles)		2030 (prév. sc. moyen)		2040 (prév. sc. moyen)	
		nbre d'élèves	nbre classes	nbre d'élèves	nbre classes	nbre d'élèves	nbre classes	nbre d'élèves	nbre classes
ENFANTINES / PRIMAIRES	1H-8H	598 él.	30 *s. classe	660 él.	33 s. classe	681 él.	34 s. classe	701 él.	35 s. classe
CYCLE	9H-11H	204 él.	11 s. classe	220 él.	11 s. classe	231 él.	12 s. classe	251 él.	13 s. classe
TOTAL		802 él.	41 s. classe	880 él.	44 s. classe	912 él.	46 s. classe	952 él.	48 s. classe

* 1 salle de classe à Chandolin libre, non prise en considération

Aujourd'hui avec une répartition des classes déjà complexe :

- ⇒ Répartition des classes du 1^{er} cycle :
 - 7 classes 1H-2H Chandolin, Granois, Drône, 2 x Ormône et 2 x Moréchon
 - 3 classes 3H Granois ou Chandolin, Ormône ou Moréchon, Moréchon
 - 2 classes 3H-4H Drône et Moréchon (à deux degrés)
 - 3 classes 4H Granois ou Chandolin, Drône, Ormône ou Moréchon, Moréchon
- ⇒ 15 classes 1H-4H 9 villages / 6 Moréchon

Le centre de Moréchon accueille l'ensemble des degrés primaires, y compris 6 classes de 1H à 4H.

Les classes de 1H à 4H sont présentes dans les villages (9 classes) et au centre de Moréchon (6 classes) avec une répartition inégale.

Besoin en salles de classe dans le futur (2030)

Les besoins futurs ont été évalués, sur la base des indications présentées ci-avant. Cette répartition tenait compte de la subsistance des écoles de village.

Répartition des classes du 1er cycle :

- 8 classes 1H-2H Chandolin, Granois, Drône, 2 x Ormône et 3 x Moréchon
- 4 classes 3H Granois ou Chandolin, Drône, Ormône ou Moréchon, Moréchon
- 4 classes 4H Granois ou Chandolin, Drône, Ormône ou Moréchon, Moréchon
- 16 classes 1H-4H 9 villages et 7 Moréchon

Toute modification du nombre de classes et compte tenu que les écoles de village possèdent toutes 2 salles de classes, à l'exception d'Ormône qui en a 3, fait que seul le centre de Moréchon peut accueillir de nouvelles classes.

De plus, vu la petitesse des salles de classe des villages et du fait qu'elles peuvent accueillir un nombre plus faible d'élèves, près de 50% des élèves de ces petits degrés se trouveront à Moréchon.

De même, une partie des élèves habitant les villages ne pourra pas y effectuer la scolarité. Dès lors il y aura une iniquité entre les enfants, ceux se déplaçant à Moréchon et ceux restant au village.

Enfin, des enfants des différents degrés seront mélangés dans les mêmes espaces. Pour y remédier il faudra créer un nouveau bâtiment pour leur permettre d'évoluer dans un environnement adapté.

6.2.6 Non-conformités

Le constat global prend aussi en compte les non-conformités relevées sur les bâtiments.

Alors qu'à Moréchon 1, ces éléments sont en passe d'être réalisés, les écoles de village présentent des éléments non conformes importants.

- ⇒ Sécurité (incendie, séisme, garde-corps)
- ⇒ Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (élèves, enseignants ou intervenants)
- ⇒ Surface des salles de classe
- ⇒ Énergie (isolation, fenêtres, type de chauffage)
- ⇒ Espaces extérieurs
- ⇒ Emplacements (bord de route cantonale)
- ⇒ Respect du PER (plan d'études romand) (heures de gym)

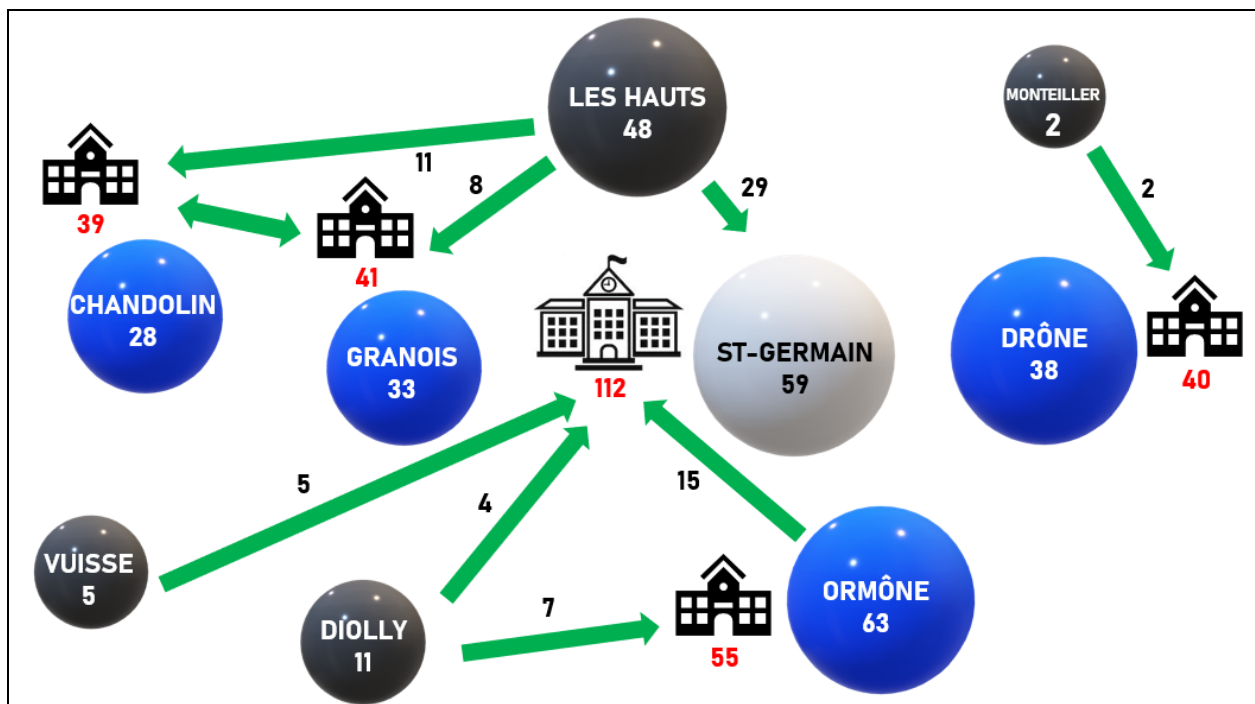
6.2.7 Transports

La répartition des élèves entre les différents villages et hameaux se présente ainsi : Avec les liens entre les différents bâtiments scolaires qui indiquent où sont scolarisés les élèves :

La complexité réside dans les transports :

- ⇒ inter-villages,
- ⇒ entre les bâtiments scolaires (Granois-Chandolin),
- ⇒ des villages à l'UAPE,
- ⇒ une répartition à refaire chaque année : un casse-tête pour les fratries.

Ceci complexifie la tâche lors de la répartition des classes, car la direction évite, au maximum, de séparer les fratries, mais lorsque ceci est inévitable, c'est une charge supplémentaire à gérer pour les parents.



6.2.8 Assemblée primaire 2019

Les premiers résultats ont été présentés lors de l'assemblée primaire de 2019.

A l'époque déjà ce sujet avait provoqué de l'émotion.

Raison pour laquelle, le Conseil communal a écouté et pris en compte les inquiétudes et les questions, en prenant la décision d'analyser de manière plus fine la situation.

Cependant, le Conseil communal avait déjà évoqué la nécessité de construire un nouveau bâtiment, pour absorber l'augmentation du nombre d'élèves, et le maintien des écoles dans les villages serait compliqué.

6.3 Etudes préliminaires

6.3.1 Différentes analyses

Les différents aspects suivants ont été analysés par des bureaux d'études et experts :

- ⇒ évolution démographique et prévisions d'effectifs,
- ⇒ localisation possible d'un nouveau bâtiment,
- ⇒ transport,
- ⇒ mobilité (douce, accès, transports publics),
- ⇒ aspects sociologiques,
- ⇒ variantes de rénovation et de reconstruction,
- ⇒ estimation des coûts,
- ⇒ demande d'une position du SE.

6.3.2 Localisations possibles

Différents sites ont été examinés. Ils devaient correspondre à une zone d'un hectare, pour l'implantation d'un bâtiment scolaire.

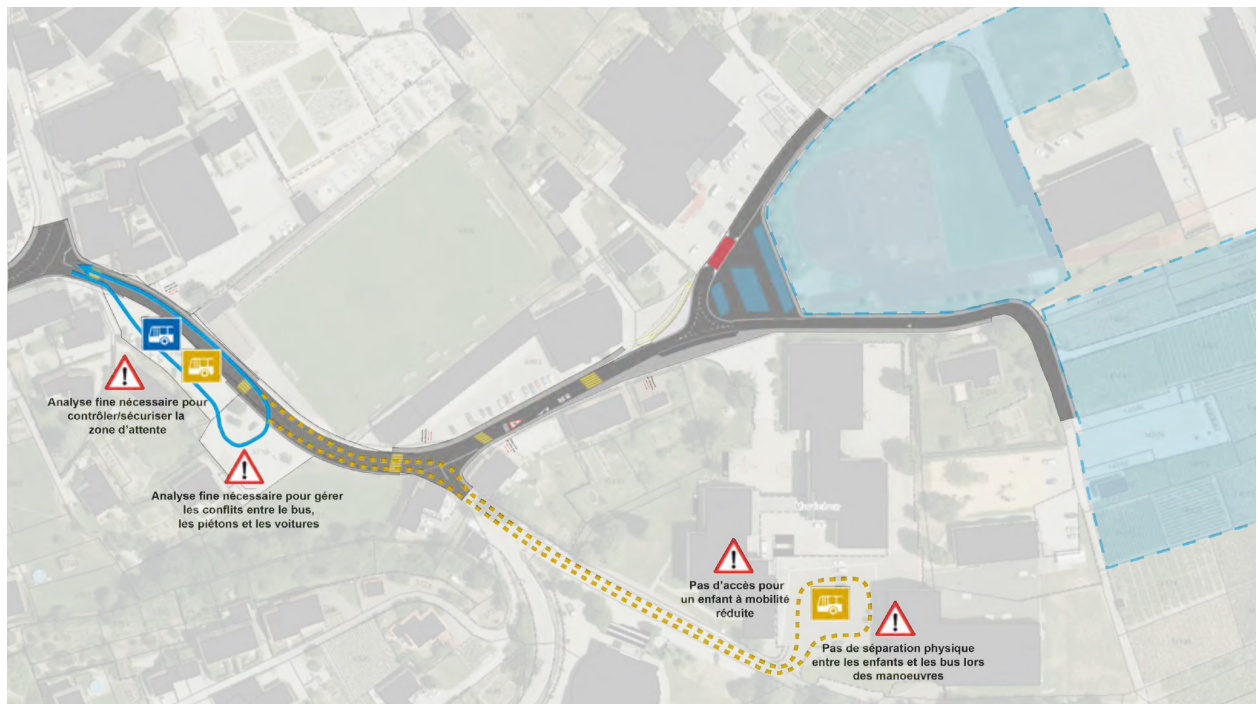
Avec l'exemple d'études pour le site de Moréchon :



	Moréchon agricole
Critères prioritaires	
Affectation des zones	X
Pente	✓
Propriété foncière (Cne)	~
Occupation du sol	✓
Possibilité d'extension	✓
Zone de danger moyen/faible/résiduel	✓
Desserte en transports publics	~
Connexion avec le réseau de mobilité douce	~
Sécurité des déplacements de mobilité douce	~
Gestion de la dépose par les parents	✓
Critères secondaires	
Proximité des zones d'habitat	✓
Géométrie du périmètre	✓
Sécurité des abords du centre vis-à-vis du trafic	✓
Gestion des déplacements entre les centres	✓

6.3.3 Mobilité et transport

La mobilité et le transport ont également été étudiés avec notamment l'arrêt postal de la rue du Stade qui est en fonction depuis aujourd'hui.



6.3.4 Aspects sociologiques

L'étude sociologique a été menée sur la base d'un recueil d'expériences de communes ayant entrepris une démarche similaire.

Lors de l'élaboration de cette étude, les acteurs de l'école ont été entendus, permettant d'avoir un éventail assez large d'opinions.

La jeunesse de Savièse et l'éducateur socio-culturel, les enseignants rencontrés, ainsi que les groupes d'opposants à ce projet ont pu donner leur avis et être écoutés.

Cette étude relevait l'aspect essentiel du « chemin de l'école »

Enfin, il ressortait de cette étude que pour réussir au mieux ce projet, il s'agissait de coconstruire l'école de demain avec l'ensemble des personnes concernées. Cette co-construction est donc passée par les ateliers participatifs.

6.3.5 Etudes de variantes

Les variantes étudiées par le bureau d'architecture, basées sur le règlement des constructions scolaires, comprenaient ceci :

- la transformation des écoles de village et la construction d'un nouveau bâtiment avec salle de gymnastique,
- la démolition puis la reconstruction des écoles de village, avec la construction d'un nouveau bâtiment avec salle de gymnastique,
- la construction d'un nouveau bâtiment scolaire avec 17 salles de classes et une salle de gymnastique.

6.3.6 Variante : transformation

La première variante, celle de la transformation des écoles de village, pour les mettre aux normes, avec les éléments suivants :

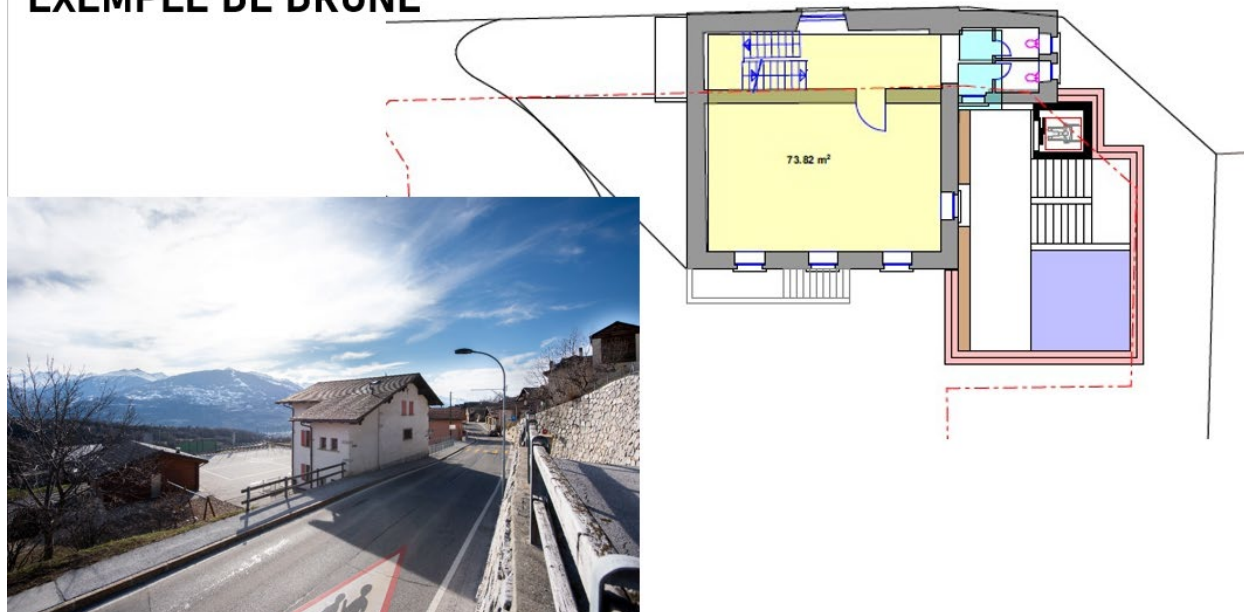
- ⇒ salle de classe de 72 m², selon les normes édictées par le canton,
- ⇒ accessibilité et sécurité incendie,
- ⇒ 8 salles de classe dans les 4 écoles de village,
- ⇒ 9 salles de classe + une salle de gym à construire dans un nouveau bâtiment.

avec les problématiques rencontrées

- ⇒ inventaire du patrimoine bâti,
- ⇒ abris PC existants sous la cour de récréation (Drône et Granois),
- ⇒ espaces extérieurs limités et diminués,
- ⇒ distances aux limites,
- ⇒ salles de classe provisoires pour relocaliser les classes durant les travaux (2 ans environ),
la structure provisoire devra être réalisée à Moréchon, car c'est le seul endroit où il y a de la place et que cela ne nécessitera pas de déplacement lorsque les écoles de village seront transformées à tour de rôle,
- ⇒ autorisation de construire cantonale et validation du SE nécessaire.

avec en exemple, l'étude qui a été menée pour le bâtiment scolaire de Drône :

EXEMPLE DE DRÔNE



En jaune, ce qui correspond à l'ensemble de l'étage, la surface est de 72m², soit ce qui est demandé par le canton pour une salle de classe « normale ».

L'agrandissement des chemins de fuite et la mise aux normes sismiques impliquent de déplacer des murs porteurs et de remplacer les dalles.

Cela impacte négativement la taille des salles classe s'il n'y a pas d'agrandissement.

6.3.7 Variante : reconstruction

La reconstruction des écoles de village avec les impératifs suivants :

- ⇒ démolition totale des anciens bâtiments,
- ⇒ salle de classe de 72 m², selon les normes édictées par le canton,
- ⇒ accessibilité et sécurité incendie,
- ⇒ espaces extérieurs,
- ⇒ maximiser le nombre de salles par site,
- ⇒ 7 salles de classe + une salle de gym à construire dans un nouveau bâtiment.

avec les problématiques rencontrées

- ⇒ inventaire du patrimoine bâti,
- ⇒ abris PC existants sous la cour de récréation (Drône et Granois),
- ⇒ maximum 10 salles de classe possibles dans les villages,
- ⇒ distances aux limites,
- ⇒ salles de classe provisoires pour relocaliser les classes durant les travaux, idem que pour la variante précédente avec une structure provisoire à Moréchon,
- ⇒ autorisation de construire cantonale et validation du SE nécessaire.

avec en exemple, le plan de l'architecte qui prévoit la démolition du bâtiment scolaire actuel d'Ormône, afin d'en construire un nouveau répondant pleinement aux normes :



6.3.8 Variante : nouveau bâtiment

Variante étudiée par le bureau d'architecture pour la réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire :

- ⇒ 17 salles de classe de 72 m²,
- ⇒ salle de gym,
- ⇒ espaces extérieurs en suffisance,
- ⇒ rénovation des écoles de village en vue d'une réaffectation :
 - pas d'intervention sur la structure porteuse, donc pas de renforcement parasismique,
 - affectation adaptée au niveau de sécurité actuel,
 - pas d'agrandissement,
 - pas d'élément en lien avec l'accessibilité.

6.3.9 Variantes : remarques générales

Pour l'établissement des coûts, toutes ces variantes ne tenaient pas compte ni de la 5^{ème} salle de gym, ni de l'UAPE, ni d'achat éventuel de terrains, ni des aménagements extérieurs, ni de la construction d'abris PC supplémentaires si nécessaire. Il n'était question de comparaisons à exigences égales.

6.3.10 Coûts des variantes

Variante : transformation

Travaux écoles de village	12'613'000.-
Nouveau bâtiment 9 salles + salle de gym	8'546'000.-
Subventions	1'883'000.-
Containers pour accueillir les élèves durant les travaux	775'000.-
Coût total estimé	20'051'000.-

Variante : reconstruction

Travaux écoles de villages	13'411'000.-
Nouveau bâtiment 7 salles + salle de gym	7'443'000.-
Subventions	1'640'000.-
Containers pour accueillir les élèves durant les travaux	775'000.-
Coût total estimé	19'989'000.-

Variante : nouveau bâtiment

Travaux écoles de villages	3'500'000.-
<i>(uniquement des transformations légères)</i>	
Nouveau bâtiment 17 salles + salle de gym	12'957'000.-
Subventions	2'854'000.-
Container, ici à 0 car pas besoin	0.-
Coût total estimé	13'603'000.-

La dernière variante représente une économie d'environ 6.4 millions de francs, si le coût de la rénovation des écoles de village pour une nouvelle affectation est inclus. Si aucune rénovation n'est entreprise dans les écoles, l'économie réalisée est d'environ 9.9 millions de francs.

Et, à ce stade, ayant fait le tour des résultats des bureaux d'études, M. Aymon les remercie chaleureusement. Il associe également dans ses remerciements le directeur des écoles, Nicolas Sierro, pour son travail tout au long du projet.

6.4 Position du SE (service de l'enseignement)

Si la construction des écoles relève des communes, les règles sont édictées par le Canton du Valais et le service de l'enseignement est chargé du contrôle.

C'est aussi ce dernier qui accorde les subventions. Dès lors, le dossier a été soumis, avec toutes les variantes, pour réponse au service, en date du 20 décembre 2021.

Le 31 janvier 2022, le chef du service de l'enseignement, M. Lonfat, a répondu à la commune. S'il relevait que nos estimations différaient légèrement des leurs, pour le coût financier du projet, il notait « Il ressort clairement que la construction d'un nouveau centre scolaire représente une dépense bien inférieure (-20%) aux travaux de transformation ou de démolition et de reconstruction.

Monsieur le Président,

À la suite de votre lettre du 20 décembre 2021, notre service a étudié les variantes présentées en collaboration avec le Service immobilier et patrimoine (SIP).

Du point de vue financier, les différentes estimations effectuées par votre architecte diffèrent légèrement de celles de M. Christophe Lugon-Moulin, responsable des constructions subventionnées au SIP. Une analyse plus fine sera nécessaire afin d'évaluer les différences des coûts d'investissement. Toutefois, il ressort clairement que la construction d'un nouveau centre scolaire représente une dépense bien inférieure (-20 %) aux travaux de transformation ou de démolition et de reconstruction.

Dans la suite du courrier, il relève que la grandeur des salles de classe ne répond plus aux activités développées dans les premiers degrés (20% de surface en moins).

Qu'il n'est pas admissible que les élèves ne puissent pas suivre le même nombre de cours d'éducation physique. De plus, la dispersion des très petits sites est un frein à la coopération et la collaboration entre enseignants. C'est également une contrainte supplémentaire sur le plan administratif et logistique.

Dès lors, la subvention ne pourra être effective que sur un projet avec une nouvelle construction scolaire.

Sur la base d'une vision locale et d'une analyse des conditions d'apprentissage, notre Service relève que des travaux d'entretien et de rénovation ont été régulièrement effectués. L'extension de l'école de Chandolin a même été subventionnée en d'autres temps. Toutefois, la grandeur des salles de classes ne répond plus aux activités développées dans les premiers degrés (en moyenne 20 % de surface en moins par rapport à une classe ordinaire). Actuellement, les élèves de Savièse ne bénéficient pas des mêmes conditions d'apprentissage, soit des salles de classe permettant des activités de groupe, des espaces suffisants et adaptés pour le matériel pédagogique et artistique. Il n'est pas admissible non plus que les élèves ne puissent pas suivre le même nombre de cours d'éducation physique. De plus, la dispersion des très petits sites est un frein à la coopération et la collaboration entre enseignants. C'est également une contrainte supplémentaire sur le plan administratif et logistique. Dès lors, à ce stade des investigations, le Service de l'enseignement soutient un regroupement de classes sur un site afin de répondre aux besoins actuels des élèves, des enseignants et des responsables scolaires. La subvention ne pourra être effective que sur un projet de nouvelle construction scolaire.

6.4.1 Coût des variantes

Si les subventions du canton sont exclues pour les variantes de transformation ou de reconstruction des bâtiments scolaires des villages, leur coût serait le suivant :

- ⇒ transformation : 21.9 mios CHF
- ⇒ reconstruction : 21.6 mios CHF

alors que la construction d'un nouveau bâtiment bénéficiera de la subvention cantonale, pour ainsi un coût identique :

- ⇒ nouveau bâtiment : 13.6 mios CHF

La différence de coût serait d'environ 8 millions de francs, si le coût de la rénovation des écoles de village pour une nouvelle affectation est inclus.

Si aucune rénovation n'est entreprise dans les écoles, l'économie réalisée est d'environ 11.5 millions de francs.

6.5 Variante alternative

6.5.1 Variante : GSEV

Une variante alternative a été proposée oralement par le groupement de sauvegarde des écoles de village, lors de la séance d'information du 2 mai 2022.

Le coût estimé est d'environ CHF 12'821'000.-, avec des travaux légers pour les écoles de village, la construction d'un nouveau bâtiment à 9 salles avec une salle de gymnastique et le coût des containers pour accueillir les élèves pendant les travaux :

Travaux écoles de villages	3'500'000 CHF
Nouveau bâtiment 9 salles + salle de gym	8'546'000 CHF
Subventions	- CHF
Containers	775'000 CHF
TOTAL	12'821'000 CHF

6.5.2 Coût de rénovation

Le coût de CHF 3'500'000.—, estimé par EPIQR+, dans le cadre d'une analyse grossière des bâtiments, est précisé ci-après :

Enjeux à court terme : Mettre en sécurité le bâtiment :

- ⇒ sécurisation des fenêtres par des éléments de garde-corps et mise en place de mains courantes dans les circulations,
- ⇒ remplacement des portes donnant sur les circulations par des éléments EI30,
- ⇒ mise en place d'une installation paratonnerre,
- ⇒ révision et entretien des postes incendie.

Enjeux à moyen terme : Améliorer le confort des occupants et réduire les consommations énergétiques :

- ⇒ remplacement des fenêtres par des éléments thermiquement performants,
- ⇒ isolation au plafond des locaux non chauffés en sous-sol,
- ⇒ isolation de la toiture par l'intérieur,
- ⇒ mise en place d'un système de chauffage à pompe à chaleur air/air dans les salles de classe comme complément au chauffage électrique actuel,
- ⇒ remplacement de la régulation du chauffage,
- ⇒ remplacement des luminaires anciens,
- ⇒ mise en place d'extracteurs individuels dans les sanitaires.

Enjeux à long terme : Entretien le bâtiment pour maintenir une bonne utilisation :

- ⇒ rafraîchissement de la peinture des surfaces crépies en façades du bâtiment,
- ⇒ nettoyage et entretien de la toiture,
- ⇒ rafraîchissement de la peinture des surfaces crépies intérieures,
- ⇒ montant de réserve pour des travaux d'entretien des locaux sanitaires, des points d'eau et de la cuisinette.

Le coût estimé ne concerne que des rénovations légères, sans toucher à la structure porteuse, corollaire sans éléments parasismiques.

Ainsi il n'est pas juste de présenter cette variante alternative comme égale entre les élèves, puisque les bâtiments resteraient de toute manière en dessous des normes.

6.5.3 Prise de position du canton

Dans un deuxième courriel, la commune a demandé au Service de l'enseignement de se déterminer une nouvelle fois, sur la rénovation des écoles de village.

Le 5 juin 2023, M. Beytrison, adjoint du chef de service, a répondu que « *s'il y avait rénovation, celle-ci doit être validée par le Service et doit permettre une amélioration des conditions d'apprentissage et de travail.* »

Également « *Aucune subvention ne sera octroyée et tout projet devra être validé par le Service* ».

La variante alternative n'est donc pas une proposition satisfaisante pour les raisons suivantes :

- ⇒ Ne contient pas la mise aux normes obligatoires (parasismique, incendie, accessibilité).
- ⇒ Nécessite des atteintes à la structure porteuse et aux façades non chiffrées, entraînant un surcoût évident, tandis que l'agrandissement des salles se réduit.
- ⇒ Doit être validée par le SE qui souhaite une amélioration des conditions d'apprentissage, donc une augmentation des surfaces, pas à l'abri que dans ce cas le Service de l'enseignement exige une mise aux normes de la surface des salles de classes, et qu'en plus il ne délivrera aucune subvention.
- ⇒ Présente des coûts plus élevés que la variante «nouvelle construction», voire proche de la «variante transformation».

La variante alternative n'offre donc pas une solution équitable à terme, car 50% des enfants de la 1H à la 4H seront scolarisés dans une nouvelle école, adaptée et que 50% resteront dans les villages.

Enfin, la solution proposée n'est donc pas du tout égale à celle préconisée par le Conseil communal.

6.6 Position du Conseil communal

6.6.1 Penser global

Le Conseil communal a pensé globalement ce projet, en tenant compte de nombreux éléments :

- ⇒ expérience «Moréchon II»,
- ⇒ évolution des effectifs du cycle 1 (1H-4H) :
 - ⇒ 9 classes dans les villages
 - ⇒ 6 bientôt 7 classes à St-Germain et besoins futurs,
- ⇒ offrir les mêmes conditions à tous les enfants d'un degré,
- ⇒ possibilité de créer des bâtiments par cycle,
- ⇒ penser les écoles de demain dans leur ensemble,
- ⇒ avoir un système qui permet l'évolution,
- ⇒ intégrer l'accueil parascolaire.

6.6.2 Site de Moréchon

Il a aussi pris la décision de construire le nouveau bâtiment sur le site de Moréchon, ceci pour plusieurs raisons :

- ⇒ accessible avec la mobilité douce,
- ⇒ transports publics et scolaires existants,
- ⇒ position centrale et surfaces suffisantes,
- ⇒ site peut être mis en ZIP (préavis favorable canton),
- ⇒ à l'écart des autres bâtiments et dans la nature,
- ⇒ site de la place rouge pas idéal car proche de la route,
- ⇒ site de Granois pas en ZIP (préavis défavorable du canton).

Il n'a finalement pas retenu le site de la place rouge, car trop proche de la route

Il n'a pas retenu non plus le site de Granois, car le canton a émis un préavis défavorable sur la modification de l'affectation de la zone. De plus le torrent de la Tsatonire s'avère trop proche de la limite, réduisant la taille constructible de la parcelle. Enfin, l'emprise sur le terrain pour la zone de transport s'avère également trop grande.

6.7 Ateliers participatifs

Depuis l'information de mai 2022, le Conseil communal a mandaté un bureau chargé d'animer des ateliers participatifs.

Le bureau Idée21, qui est remercié, a fourni un travail important et a su cerner les tenants et aboutissants de ce travail.

- ⇒ 3 ateliers ont été organisés concernant l'école de demain
 - ⇒ un atelier avec des élèves de 3 à 5 H
 - ⇒ un atelier avec les enseignantes de 1 à 4 H
 - ⇒ un atelier ouvert à la population
- ⇒ 1 atelier concernant la réaffectation des écoles de village

6.7.1 Ateliers « Ecoles de demain »

Les groupes qui ont travaillé sur l'école de demain ont tous ressorti des éléments similaires :

- ⇒ L'école doit être fonctionnelle et adaptée aux différents usagers.
- ⇒ Les extérieurs doivent être pensés pour être verdoyants, sûrs et ouverts.
- ⇒ La question de la mobilité est cruciale pour la sécurité des enfants. La mobilité douce doit être favorisée.
- ⇒ L'école doit s'adapter aux élèves des petits degrés et prévenir les potentiels conflits avec les plus grands.
- ⇒ Les espaces pour l'école mais également modulables pour l'usage hors cadre scolaire.
- ⇒ Les bâtiments doivent être construits avec des matériaux durables et être peu gourmands en énergie.
- ⇒ Les bâtiments doivent être facilement extensibles pour permettre des agrandissements dans le futur.

Dans la mesure où la plupart des propositions faites dans le cadre de ces ateliers étaient réalistes, le Conseil communal en a retenu une bonne partie et celles-ci seront intégrées au cahier des charges du concours d'architecture.

6.7.2 Ateliers « réaffectation »

Dans l'atelier « réaffectation », les participants, une vingtaine environ, ont travaillé sur la manière dont les bâtiments pouvaient servir. Les éléments suivants ont été mis en avant :

- ⇒ des espaces de rencontre pour tous,
- ⇒ un soutien aux associations et sociétés locales,
- ⇒ une envie de partage et d'échange,
- ⇒ une culture, une histoire et un patrimoine à transmettre et valoriser,
- ⇒ des besoins en matière de services à la petite enfance.

6.8 Crédit d'études (cœur de la décision)

6.8.1 Estimation des coûts du projet

Les estimations ont été établies sur la base de la construction de Moréchon 2 et des écoles, très récentes, de Conthey et Ardon, en remerciant au passage notre chef de projet, M. Grégory Ducommun.

Nouvelle école + salle de gym :	13'675'000.-
Salle de gym supplémentaire :	4'050'000.-
UAPE avec réfectoire :	<u>2'375'000.-</u>
	20'100'000.-
Subventions attendues :	-3'500'000.-
Coût estimatif net pour la commune :	16'600'000.-

La différence de coût, par rapport aux analyses de variantes, provient essentiellement de :

- l'adaptation des unités nécessaires aux besoins réels après discussion avec le SE,
- la mise à jour des coûts, selon les valeurs des autres écoles et le coût estimés des aménagements extérieurs.

Le coût présenté est estimatif et ne sert qu'à définir l'enveloppe disponible pour les honoraires.

Une décision de crédit de construction, avec les coûts précis, basés sur le projet d'ouvrage autorisé et les appels d'offres, sera soumis ultérieurement à l'assemblée primaire.

6.8.2 Estimation des honoraires

Le montant des honoraires a été calculé selon une base de référence, que sont des ouvrages semblables :

- ⇒ Les honoraires des ouvrages de référence pour les phases : avant-projet, projet d'ouvrage, mise à l'enquête publique et appels d'offre - représentent le 8% du coût total de la construction : CHF 1'600'000.-.
- ⇒ Le concours d'architecture est évalué à CHF 250'000.- et couvre les frais liés au concours, ainsi que les honoraires des mandataires spécialisés dans la mobilité et la géotechnique.
- ⇒ Une réserve pour divers et imprévus de 5% du montant des honoraires est prévue pour CHF 150'000.-.
- ⇒ Le crédit d'études soumis à la décision de l'assemblée primaire s'élève donc à CHF 2'000'000.-.

6.8.3 Financement

La dépense qui s'élève donc à CHF 2'000'000.— sera financée par la Municipalité pour un montant de CHF 1'675'000.— et devrait bénéficier d'une subvention cantonale pour CHF 325'000.--.

La planification budgétaire est prévue ainsi :

Planification budgétaire	Dépense	Recette	Auto-financement	Emprunt
2023	CHF 200'000	CHF 60'000	CHF 140'000	-
2024	CHF 800'000	CHF 100'000	CHF 700'000	-
2025	CHF 1'000'000	CHF 165'000	CHF 835'000	-
	CHF 2'000'000	CHF 325'000	CHF 1'675'000	-

6.9 Réponses au tout-ménage

Les réponses suivantes sont apportées par l'autorité communale aux éléments mentionnés dans le tout-ménage :

- ⇒ **Montant du crédit de 3.5 mios CHF**
Incorrect : Il s'agit en réalité de 2.0 mios CHF
Le crédit annoncé, tant dans la présentation de ce jour, que dans le message disponible avec la convocation à l'assemblée primaire et dans le Savièse infos, s'élève à 2.0 millions
- ⇒ **Construction d'un centre scolaire 5H-8H**
Incorrect : Il est nécessaire d'avoir des salles de 1H et 4H
Ceci pour absorber l'augmentation des élèves.
De plus, si un nouveau bâtiment n'est pas construit, dédié aux élèves de 1H à 4H, ceux-ci seront mélangés, de fait, avec les autres degrés, ce qui est une crainte de nombreux parents.
- ⇒ **Besoins des enfants de 1H à 4H : petites écoles**
Incorrect : Tous les 1H-4H ne peuvent aller dans les écoles des villages.
C'est incorrect aussi, car avec la construction d'un nouveau bâtiment dédié à ces degrés, les élèves seront dans des locaux adaptés à leur âge.
De plus actuellement déjà, tous les 1 à 4H ne peuvent pas aller dans les écoles de villages et à terme, près de la moitié des écoliers de ces degrés ira à Moréchon

- ⇒ **Ecologie : plus de voitures**
Incorrect : Transport scolaire existe et continuera d'exister
 C'est incorrect également, car le transport scolaire continuera d'exister, il pourra même être optimisé avec la suppression des transports inter-villages. De plus, actuellement, il y a aussi beaucoup de voitures près des écoles de village, voire même dans la cour de récréation de certaines écoles de village.
- ⇒ **Vie des villages**
Peut-être : sans se prononcer catégoriquement, la vie des villages ne se résume toutefois pas à l'école
- ⇒ **Variante pas prise en compte par le Conseil**
Incorrect : Réponse à la séance d'information du 2 mai 2022
Ceci est aussi une affirmation fausse - cette variante n'est que très difficilement réalisable, peu réaliste, pas sécuritaire et inéquitable
Le coût est peut-être identique mais ne comprend pas la même chose et n'est pas validée par le SE
- ⇒ **Population consultée et horaire continu**
Incorrect : L'horaire continu est un sondage qui n'a aucune valeur légale ni décisionnelle
La votation de ce soir est une consultation de la population avec une vraie décision, nécessaire pour avancer.
L'assemblée primaire ne peut décider que ce qui est de sa compétence, financière en l'occurrence. Elle ne peut pas décider de mesures qui relèvent de l'opérationnel.

SAUVONS LES ÉCOLES DES VILLAGES

**Assemblée primaire
12 juin 2023 à 19h30
au théâtre le Baladin**

VOTEZ NON
 AU CRÉDIT D'ÉTUDE
 POUR LES ÉCOLES DE DEMAIN
 (3.5 millions)

Le projet du Conseil communal prévoit
la plus grande concentration d'élèves du Valais sur un même site.

**Une autre solution
pour un coût identique existe !!!**



La variante de la construction d'un centre scolaire complémentaire (enfants 5H à 8H) et le maintien des écoles des villages rénovées **dans leurs volumes actuels** (enfants de 1H à 4H) n'a pas été prise en compte par le Conseil communal alors que **son coût est identique** à la variante choisie par le Conseil communal.

Avantages de cette variante

- **Besoins des enfants de 1H à 4H**
Petites écoles adaptées à leur âge et à leur sensibilité
Les enseignantes des petits degrés sont opposées à la variante du Conseil communal.
- **Ecologie**
Elle évite la dangereuse concentration de voitures dans un lieu déjà saturé (Moréchon) et elle permet l'application de la politique de mobilité douce voulue par la Commune de Savièse (Pédibus).
- **Vie des villages**
La population consultée lors des ateliers participatifs Savièse 2030 a exprimé, comme première priorité, de fortifier l'esprit des villages.

En conséquence, nous demandons que **cette variante soit étudiée par le Conseil communal** et que, comme pour la mise en place de l'horaire continu, **la population soit consultée.**

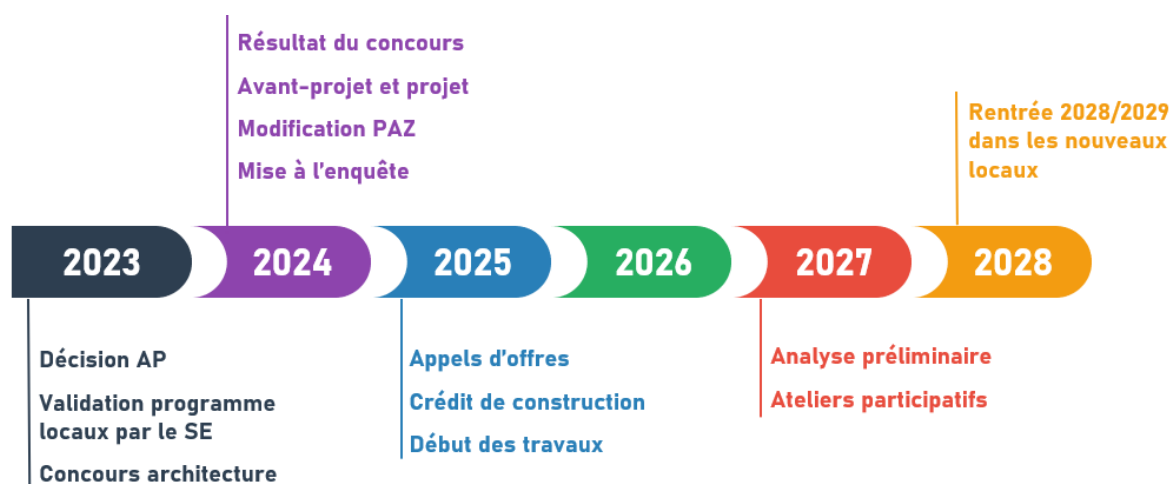
Il sera demandé un vote à bulletin secret.

Groupe de Sauvegarde des Ecoles des Villages
 Pour contact : Jacqueline Schöpfer Dubuis
 Téléphone 079 845 67 54

6.10 Planning

Si l'assemblée primaire valide ce crédit d'études, le planning espéré est le suivant :

2023	ce soir, décision de l'assemblée primaire validation du programme des locaux par le service de l'enseignement et lancement du concours d'architecture.
2024	résultat du concours d'architecture, réalisation des avant-projet et projet, la modification du PAZ et la mise à l'enquête du projet
2025	lancement des appels d'offre, approbation du crédit de construction et début des travaux
2026	réalisation des travaux
2027	réalisation des travaux
2028	fin des travaux et rentrée scolaire 2028/2029 souhaitée dans les nouveaux locaux.



Avec ce projet, Savièse a la possibilité de construire ensemble les écoles de demain, pour le plus grand bien de nos élèves, des enseignants et des parents. Ne laissons pas passer cette opportunité ... au risque de subir d'ici quelques années une solution qui ne serait souhaitée par personne.

Construisons ensemble les écoles de demain plutôt que de subir le développement de Savièse

M. le Président remercie M. Valentin Aymon pour sa présentation qui est complète et reflète les démarches réalisées jusqu'à ce jour pour ce projet des écoles de demain.

Chacun aura compris, au travers de cette présentation, que la seule solution qui est aujourd'hui clairement réalisable et qui est économiquement rationnelle est celle qui est proposée ce soir à l'assemblée primaire. Il n'y a en effet pas de grandes marges de manœuvre et ce ne sont pas les « yakayfaut » qui permettront d'aller de l'avant.

La solution proposée par le Conseil communal est près de CHF 8 mios inférieurs à une rénovation totale avec le maintien des écoles de village, et ce en incluant une rénovation de ces bâtiments pour une autre affectation. Il va sans dire que si les travaux imaginés pour ces réaffectations devraient être moins importants, la différence serait encore plus marquée.

Il ne semble donc pas rationnel, autant bonnes que soient les finances communales, et autant importante que soit la vie des villages de dépenser CHF 8 mios de plus dans le but de préserver un système qui, que l'on le veuille ou non, est voué à disparaître tôt ou tard. Ces 8 mios CHF supplémentaires seraient dépensés aussi au détriment d'autres projets tout aussi importants pour la commune, car ce qui est mis ici ne peut être mis ailleurs.

Il est donc essentiel de réfléchir au-delà de nos émotions et avoir le courage de nos opinions. Une école ne se construit pas ou ne se rénove pas pour 5 ou 10 ans, pour des parents ou pour des enseignants mais pour les 40 voire 50 prochaines années. Il faut donc sortir du « aujourd'hui » pour se projeter dans le « demain ».

Les questions à se poser sont :

- Que serait l'équité et le sens d'une organisation scolaire qui regroupe à terme le 80% de ses élèves sur un site unique et le 20% restant dans des écoles isolées et mal adaptées ?
- Pourquoi d'ici quelques années, le 50% des élèves du premier cycle, c'est-à-dire de la 1H à la 4H, devrait fréquenter Moréchon alors que l'autre moitié les écoles de village ? Quelle est l'équité ? Comment répartir les élèves ? sur la base de quels critères ?
- Comment gérer la répartition entre ces écoles alors que l'évolution démographique n'est pas uniforme et que plus de 50% des enfants proviennent de la colonne Hauts, St-Germain, Roumaz et Ormône, et qu'ils n'ont qu'une école de village à disposition celle d'Ormône. Ce pourcentage devrait encore grandir ces prochaines années, nécessitant de transporter des élèves de cette colonnes vers les écoles de Drône, Granois et Chandolin. Où est alors la logique villageoise ?
- Comment intégrer les évolutions du système d'enseignement et les besoins comme l'horaire continu ? Le sondage réalisé ces dernières semaines avec un taux de réponse de plus de 50% des parents, donne les « pour » et les « contre » pratiquement à 50%. Il n'y a donc pas une urgence, mais ce taux va certainement augmenter ces prochaines années et l'horaire continu deviendra une évidence qu'il faudra mettre en place. Comment le faire si l'organisation scolaire ne permet pas pour des raisons physiques cette adaptation ?
- Peut-on finalement imaginer laisser une partie de nos enfants encore de longues années dans des salles trop petites et des bâtiments qui ne répondent pas aux normes de sécurité alors que d'autres iront dans des locaux quasiment neufs et sécurisés ? A ne pas dire que les salles ne sont pas trop petites, sinon pourquoi les équipements informatiques dans certaines écoles sont dans les couloirs, unique voie de fuite en cas d'incendie. Et que ces mêmes couloirs, souvent trop étroits, sont les vestiaires des élèves et où ce sont souvent les affaires des enfants, des matériaux combustibles, qui y sont entreposés.
- Combien de temps le Conseil communal doit-il légitimement encore assumer de supporter ces risques et de ne rien faire ?

Ainsi ne pas aller vers un regroupement des écoles, c'est ne pas répondre correctement à ces différentes problématiques.

Ne pas aller vers un regroupement des écoles c'est...

prendre le risque de maintenir les écoles de village dans leur état actuel, avec leurs déficits de sécurité, sans les rénover et les sécuriser, pour éviter une mise à l'enquête qui nécessiterait une autorisation du construire attribuée par le canton, qui devrait tenir compte des exigences du service de l'enseignement et qui imposerait des adaptations lourdes et coûteuses.

Ne pas aller vers un regroupement des écoles, c'est...

ne pas construire non plus un nouveau bâtiment plus petit à Moréchon, car la salle de gym serait inutile, les élèves des villages n'y venant pas et construire une école pour 5 classes cela ne vaudra pas la peine.

Ne pas aller vers un regroupement des écoles, c'est...

donc attendre, repousser l'inévitable, vivre avec des structures provisoires jusqu'au jour où, face au mur, il faudra faire le choix qu'il aurait été possible de faire bien plus tôt, le choix qu'il est possible de faire ce soir.

6.11 Question du Centre de Savièse

Il est prévu de déplacer l'UAPE. En parallèle un sondage auprès des parents a été lancé ayant pour sujet un horaire continu avec possibilité de repas intégrés.

Est-ce que les 150 places prévues sont suffisantes, ou, autrement dit, ce changement de concept est-il déjà intégré dans l'étude du nouveau projet ?

Sondage horaire continu :

- ⇒ Taux de réponse : 56%
- ⇒ Favorable à l'horaire continu : 52%

Ce sondage dont les réponses n'ont pas encore été analysées dans le détail, permettait de connaître les besoins des familles.

Selon les premières analyses des réponses données, l'horaire continu n'est pour l'heure pas une thématique essentielle mais un intérêt des parents a été relevé.

Cantine scolaire :

⇒ Moréchon 2 : 88 places

⇒ Nouvelle UAPE 150 places dont les 50 présentes sur le site de la structure d'accueil

Pour tenir compte des besoins futurs des parents, une intention de développement sera intégrée dans le cahier des charges pour le concours d'architecture prenant en compte :

- la réalisation d'une cuisine sur le site de Moréchon car celle de l'EMS ne pourra plus absorber les repas à réaliser pour l'UAPE
- et une extensibilité de la cantine pour intégrer l'horaire continu.

Le Centre de Savièse remercie M. le Président pour les réponses données.

6.12 Intervention d'un citoyen

Un élément dommageable les réponses unilatérales apportées par l'autorité au tout-ménage. Le tout-ménage présentait à la population une variante alternative qui est techniquement réalisable, qui respecte le cadre légal, qui financièrement est identique à celle proposée par l'autorité.

De plus, une réaffectation des écoles exige également une mise aux normes sismiques, les éléments financiers associés n'ont pas été annoncés.

L'autorité retient le site de Moréchon pour réaliser son nouveau bâtiment, alors qu'elle n'a pas pris en compte la variante d'un centre scolaire complémentaire sur un autre site.

Certains bâtiments scolaires peuvent être rénovés dans leur volume actuel et d'autres agrandis. Il est regrettable de démolir un bâtiment scolaire car des salles de classe ne sont pas aux normes actuelles (manque 8m²). Les normes sont non contraignantes, des dérogations sont possibles. La présentation de l'autorité n'est donc pas complète.

Un élément essentiel à soulever, le service de l'enseignement a donné un préavis mais les éléments mis en avant par le canton sont d'ordre pédagogique, la gestion des écoles n'est pas de la compétence du canton mais de la commune.

Le volume, la grandeur des salles de classe n'empêchent pas les travaux de groupes. Ces éléments ne relèvent pas du PER (plan d'enseignement romand).

En termes d'économicité, il ne s'agit pas d'un but mais d'une formule pour laquelle la commune investit dans un projet. Cet investissement répond à un besoin des citoyens pour améliorer la qualité de vie des villages. Avec une population qui s'accroît rapidement, c'est un défi de l'autorité que de faire vivre les villages.

Pour résumer, la proposition est faite de voter « non » pour inviter l'autorité à étudier d'autres variantes.

Réponse :

L'autorité est dans son droit de donner les réponses au tout-ménage car ce dernier est incomplet et de plus avec des éléments qui sont incorrects.

Il est confirmé que si les bâtiments scolaires des villages sont réaffectés à d'autres activités, les normes sismiques exigées sont moins contraignantes. En effet, les bâtiments sont réunis en plusieurs catégories d'importance, selon le niveau de risque sismique qu'ils représentent, en fonction de leur type d'occupation.

Les deux variantes extrêmes, rénovation totale ou nouveau bâtiment, représentent les bornes minimale et maximale, toutes les autres variantes sont entre deux. L'estimation des besoins en salles de classe a été calculée pour une échéance plus lointaine et non pour des besoins actuels.

La variante qui est proposée par l'autorité est celle qui répond à un programme qui a été préavisé favorablement par le service de l'enseignement. La Commune met à disposition les infrastructures mais toutes les interventions pour des transformations et améliorations de bâtiments scolaires doivent être validées par le service de l'enseignement.

De plus, les demandes d'autorisation de construire déposées par les Communes sont traitées par la commission cantonale des constructions et les autorisations sont délivrées par cette dernière après consultation des services cantonaux concernés. Si le service de l'enseignement devait délivrer un préavis négatif, la commune serait dans l'impossibilité d'obtenir l'autorisation de construire.

A noter que toutes les enseignantes ne sont pas d'accord avec les propos du tout-ménage. Certaines se sont offusquées et se désolidarisent du tout-ménage.

6.13 Intervention d'un citoyen

En référence à la mobilité douce préconisée et tenant compte que des élèves ne se déplaceront plus à pied à l'école, avec la disparition des bâtiments scolaires des villages, le coût des transports a-t-il été chiffré et intégré dans le coût du nouveau bâtiment scolaire.

Réponse :

Avec la disparition des transports scolaires entre les villages ainsi qu'avec l'UAPE, il sera possible de mieux gérer les lignes scolaires en séparant les petits et les grands. Par ailleurs, l'autorité travaille actuellement à réaliser de nouvelles mesures qui permettront à plus d'élèves de se déplacer à pied à l'école, des villages à St-Germain. Ce cheminement scolaire souhaité relève d'un sondage qui a été effectué auprès des enseignants et des élèves.

A noter que les transports scolaires sont un luxe pour de nombreux élèves qui n'ont pas de grandes distances à parcourir pour se rendre à l'école, ils devraient se déplacer à pied.

6.14 Intervention d'une citoyenne

La qualité de vie dans les villages est importante. Il s'agit aussi de prendre soin des petits en les gardant dans les villages, pour les 1H et 2H voire jusqu'à la 4H.

Tous les scolariser à St-Germain, c'est impossible. 700 élèves sur un seul site ce n'existe pas en Valais, avec les risques liés (anonymat, violence).

Certaines villes ouvrent des écoles de quartier à l'échelle humaine alors que Savièse souhaite les centraliser.

Le bâtiment scolaire de Chandolin a été agrandi en 2005, celui de Granois en 1985 avec des salles de classe où la surface manquante est de 8 m². Pour les bâtiments scolaires de Drône et d'Ormône, les travaux sont plus conséquents.

Quand bien même, les travaux sont plus chers, le programme de rénovation, agrandissement pourrait se dérouler sur le long terme.

En cas de réaffectation des bâtiments scolaires, les normes sismiques sont également nécessaires.

Par souci d'équité des enfants, devons-nous privilégier les petites écoles ou devons-nous péjorer la vie des villages.

Le plan directeur Savièse 2030 met en avant le vivre ensemble, en créant des liens sociaux, la présence des enfants dans les villages fortifie ces liens et cela évite la cité « dortoir ».

Le seul moyen de sauver les écoles de village est de refuser le crédit d'engagement, en votant « non », vive les écoles des villages.

Réponse :

A l'heure actuelle, des petits de 1H à 4H sont déjà scolarisés sur le site de Moréchon.

En conservant les écoles de village, quels sont les critères à appliquer pour scolariser les élèves dans les villages ou à Moréchon, avec des bâtiments scolaires qui n'offrent pas : les mêmes infrastructures, la même sécurité, le même espace des salles de classe ?

Les écoles ne peuvent pas organiser les classes en tenant compte des besoins des parents.

Apporter une souplesse dans la répartition des élèves selon la volonté de chacun est juste impossible à réaliser.

6.15 Intervention d'un citoyen

Après les félicitations adressées au Conseil communal pour le travail réalisé, la priorité absolue est la sécurité des élèves.

Actuellement, aucun bâtiment scolaire des villages ne respecte les normes sismiques, incendie et environnemental, tout en relevant également la présence de l'amiante.

6.16 Intervention d'un citoyen

L'ultra proximité laisse la place à l'ultra globalisation. Pourquoi le site de Granois n'a pas été retenu ?

Selon les variantes proposées, l'investissement supplémentaire de CHF 8 mios n'est pas insurmontable pour la Municipalité de Savièse. Quel serait le risque pour d'autres projets prévus ?

Réponse :

Comme indiqué préalablement par M. Aymon dans sa présentation, le site de Granois n'a pas été retenu pour les éléments suivants :

- car le canton a émis un préavis défavorable sur la modification de l'affectation de la zone.
- le torrent de la Tsatonire s'avère trop proche de la limite, réduisant la taille constructible de la parcelle.
- l'emprise sur le terrain pour la zone de transport s'avère également trop grande,
- déporter des élèves sur le site de Granois, générera un trafic supplémentaire,
- sans parler d'un parking pour le personnel enseignant.

Les élèves sur le site de Moréchon seront scolarisés dans les divers bâtiments selon leur tranche d'âge :

- le bâtiment actuel du CO pour les élèves du cycle d'orientation,
- le bâtiment de Moréchon 1 pour les 6H, 7H et 7H
- le bâtiment de Moréchon 2 pour les 4H et 5H
- un nouveau bâtiment pour les 1H, 2H et 3H

Le bâtiment des petites classes sera à l'opposé de celui du cycle d'orientation avec une dépose autre pour les transports scolaires.

L'investissement supplémentaire de CHF 8 mios bloquerait divers autres projets tout aussi importants pour les besoins de la Municipalité :

- l'agrandissement de la structure d'accueil,
- la requalification de la traversée de Roumaz et de St-Germain,
- l'affectation de la bibliothèque,
- la caserne des pompiers,
- l'approvisionnement en eau potable, idem pour l'eau d'irrigation et l'évacuation des eaux usées,
- la transformation de l'EMS.

6.17 Intervention d'un citoyen

Connaissant la distance qui sépare nos villages, le choix des mots est assez faux lorsqu'on parle d'ultra globalisation.

Les remerciements sont apportés au Conseil communal qui mène une réflexion depuis 2019 sur les écoles de demain. La réflexion menée est une bonne réflexion avec une solution correcte, pragmatique, axée sur le futur et non à court terme.

6.18 Vote

La parole n'étant plus demandée parmi l'assemblée et avant de passer au vote, il semble essentiel de préciser la question de ce soir.

En effet les citoyennes et citoyens se positionnent sur l'octroi ou non d'un crédit de 2 mios CHF pour les études des écoles de demain.

La question n'est pas de savoir si les écoles seront regroupées ou non. Cela signifie simplement qu'un « non » prononcé ce soir impliquerait que la proposition du Conseil communal est refusée et que ce dernier doit revenir avec une autre proposition, mais pas que les écoles de village seront maintenues.

Question soumise à l'approbation de l'Assemblée primaire :

- ⇒ La question n'est pas le maintien ou non des écoles de village, mais l'octroi d'un crédit pour les études d'une nouvelle école.
- ⇒ Oui = crédit accepté pour la nouvelle école
- ⇒ Non = crédit refusé pour la nouvelle école et le Conseil municipal doit revenir avec une autre proposition

Question soumise à l'approbation de l'Assemblée primaire :

- ⇒ Acceptez-vous le crédit d'engagement, destiné aux études (concours jusqu'à l'appel d'offres) de 2 mios CHF pour l'école de demain ?

M. le Président donne quelques indications pour le déroulement du vote :

1. Les rangées se lèvent les unes après les autres lorsqu'elles sont appelées à le faire et se rendent sur la scène.
2. Les personnes montent par l'escalier de droite passent à l'arrière de l'écran où un bulletin de vote leur sera remis.
3. Elles entrent dans l'isoloir et inscrivent oui, si elles acceptent le crédit et non si elles le refusent, puis elles plient le billet en deux de telle manière que ce qui est écrit dessus ne soit pas visible.
4. Elles passent ensuite auprès des différentes personnes en charge de la saisie, annoncent leur nom prénom, idéalement munies de leur carte d'identité et si elles ont bien le droit de voter, mettent leur bulletin dans une urne. Il y a un scrutateur derrière chaque urne pour le contrôle.
5. Les personnes qui ne peuvent pas voter, inutile de faire perdre du temps à tout le monde en essayant de passer de force.
6. Les personnes qui ont voté redescendent ensuite de la scène en passant par l'arrière de la scène.
7. Dès que tout le monde aura voté, les scrutateurs qui composent le bureau de dépouillement, présidé par M. Vincent Reynard, Vice-président, se déplaceront dans l'arrière-salle pour le dépouillement.
8. L'assemblée primaire se poursuivra normalement en désignant éventuellement des nouveaux scrutateurs pour les votes suivants.
9. L'assemblée primaire sera interrompue pour communiquer le résultat du vote.

Merci de rester discipliner pour ne pas perdre trop de temps pour garantir l'efficacité du vote.

Décision :

A la question « *Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 2 mios, destiné aux études (concours jusqu'à l'appel d'offres) pour l'école de demain ?* », l'assemblée primaire accepte le crédit d'engagement de CHF 2 mios, destiné aux études pour l'école de demain.

Résultat du vote :

- bulletins entrés : 408
- bulletins n'entrant pas en ligne de compte :
 - blancs : 5
 - nuls : 1
- bulletins entrant en ligne de compte : 402
 - oui : 238
 - non : 164

Au nom du Conseil communal, M. le Président remercie l'assemblée primaire pour la confiance témoignée et surtout remercie aussi les personnes qui ont pris la parole ce soir, qui se sont exprimées, qui ont fait valoir leurs arguments. Cela a suscité le débat et prouve l'intérêt apporté à la chose publique.

7. Décision de délégation de compétences de tâches publiques pour le CAD de St-Germain

Comme évoqué en introduction, le projet de CAD de St-Germain est un projet important pour la transition énergétique, la promotion des énergies renouvelables et l'exemplarité de la Commune de Savièse.

Les grandes lignes ont été évoquées lors de l'Assemblée primaire de décembre dernier et avant d'entrer dans une phase de planification plus concrète, avec la mise à l'enquête publique, il semblait essentiel de requérir la validation de l'Assemblée primaire quant à ce projet. Cet assentiment se réalisera sous la forme d'une délégation de compétence à une société à créer qui sera très majoritairement en mains communales, de lui déléguer certaines compétences en lien avec la loi sur les communes et d'accepter un crédit pour la dotation du capital et des prêts des partenaires.

Les points 6 et 7 vont faire l'objet d'une seule présentation. Le vote sera séparé en deux décisions.

M. le Président passe la parole à M. Lucien Pignat, conseiller communal en charge des bâtiments et de l'énergie, pour la présentation du projet du CAD de St-Germain.

7.1 Transition énergétique

La Suisse s'est engagée dans un processus de transition énergétique, connu sous le nom de « Stratégie énergétique 2050 », qui s'articule autour de trois axes: améliorer l'efficacité énergétique, augmenter la part des énergies renouvelables et abandonner progressivement le nucléaire.

Savièse et la transition énergétique

La « transition énergétique » est l'une des mesures du plan directeur communal « Savièse 2030 ». Il s'agit de promouvoir le développement des énergies renouvelables, accompagné d'actions d'efficacité énergétique au profit de certaines énergies fossiles.

Dans ce cadre, la Commune de Savièse a obtenu le label « Cité de l'énergie » confirmant ainsi sa politique communale en matière d'énergie.

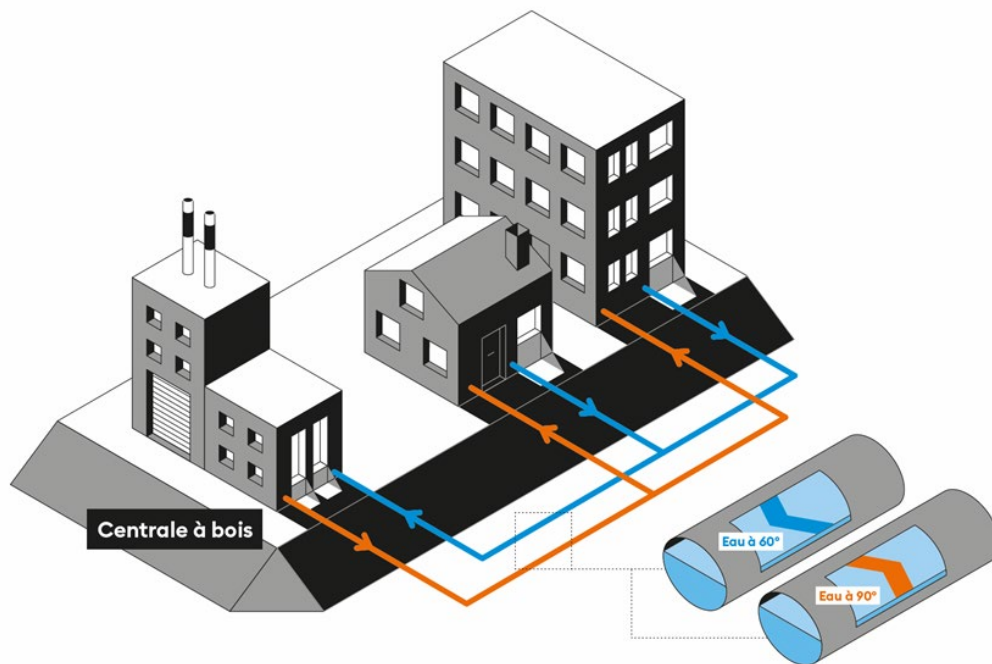
En parallèle, un projet de CAD (chauffage à distance) a été étudié avec la société Oiken SA, pour développer un chauffage local et durable au cœur de St-Germain. Les énergies utilisées sont renouvelables et de ressources locales, les combustibles fossiles ne sont utilisés que si nécessaire comme énergie d'appoint et de secours.

Le chauffage à distance a beaucoup d'avantages. Il limite le nombre d'installations productrices de chaleur, ainsi que le nombre de cheminées et leurs émissions de polluants et de CO₂. Pour les bâtiments reliés, c'est un gain de place, car le dispositif d'échange de chaleur est peu encombrant.

Le chauffage à distance est profitable là où l'habitat est dense. Pour Savièse, l'étude menée démontre qu'à ce jour seul le cœur de St-Germain représente une densité énergétique suffisante (500MWh/an) pour déployer un CAD.

7.2 Chauffage à distance (CAD)

Le chauffage à distance alimente en eau chaude le réseau de conduites qui approvisionne en chaleur les bâtiments raccordés. L'eau refroidie revient à la source de chaleur initiale (centrale de chauffe) pour être réutilisée dans un nouveau cycle.



7.2.1 Centrale de chauffe - emplacement

Après une analyse des emplacements potentiels identifiés pour accueillir la centrale de chauffe menée par Oiken SA, le Conseil municipal a retenu le site de Moréchon. La centrale de chauffe, alimentée par des plaquettes de bois livrées par le triage forestier du Cône de Thyon, serait bâtie à l'arrière de la tribune du stade de football de Moréchon.

A noter comme contrainte importante : la cheminée de la centrale de chauffe doit, dans un rayon de 50 m, dépasser de 5 m le bâtiment le plus élevé.

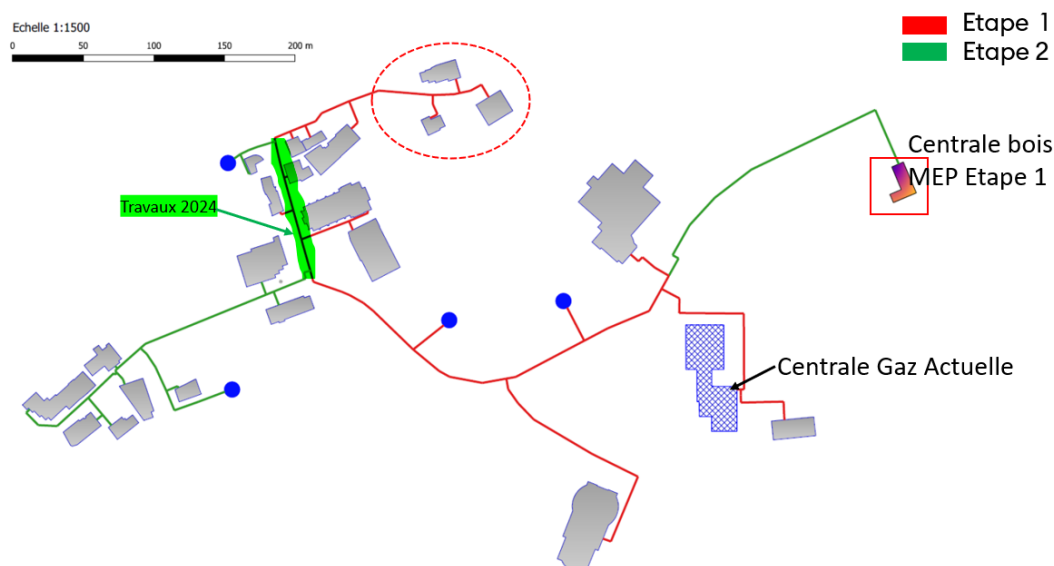
Un mandat a été adjugé à un bureau d'architecture pour intégrer la centrale de chauffe dans le bâti existant.

La centrale de gaz qui date de 2018 construite dans les locaux du centre scolaire de Moréchon servirait d'appoint au CAD, en cas de panne et de maintenance.



7.2.2 Réseau

En complément aux bâtiments communaux et paroissiaux, le CAD de St-Germain alimentera également des bâtiments privés situés dans un périmètre qui sera défini dans le cadre du futur RCCZ/PAZ en cours de révision, selon les modalités qui seront à préciser par le service cantonal de l'énergie.



7.2.3 Planification

Si l'assemblée primaire de ce soir devait donner son accord pour les deux décisions soumises à sa décision, la mise à l'enquête publique du CAD devrait être publiée cet automne, après la constitution de la société « CAD St-Germain SA ».

La mise en service espérée est prévue courant 2025, après le déploiement du réseau sur les années 2024 et 2025, si la procédure d'autorisation de construire devait se dérouler au mieux.

7.3 Production et distribution - coût

Le coût total est estimé à 5.3 mios : 2.6 mios pour le réseau de distribution qui sera 100% la propriété de Sogaval SA et 2.7 mios pour la production de chaleur à charge de la société à créer.

7.4 Production de chaleur – société anonyme

La société anonyme est le mode de gouvernance le plus simple et le plus approprié pour la création d'une société qui réunira la Municipalité de Savièse et SOGAVAL SA. Souhaitant s'assurer la majorité des actions dans la société à créer et donc avoir la mainmise sur les décisions stratégiques (notamment pour la garantie d'un prix attractif pour l'énergie, le paiement de dividende,...), la Municipalité de Savièse disposerait du 67% du capital-actions.

7.5 Société anonyme – statuts

Les statuts sont relativement standards pour une société anonyme. La raison sociale "CAD St-Germain SA" a été retenue pour le nom de cette société anonyme.

But principal : la société a pour but la production, la distribution et la commercialisation de chaleur.

Une convention des actionnaires précisera certains éléments, notamment par exemple :

- la présidence du Conseil d'administration, assurée obligatoirement par la Municipalité de Savièse,
- deux membres du Conseil d'administration, représentant obligatoirement la Municipalité de Savièse,
- la nécessité, sur certaines décisions, d'avoir l'unanimité des voix du CA ou de l'AG.

7.6 Société anonyme – capital-actions

Le capital-actions de la société anonyme se monterait à CHF 2 mios (20'000 actions à CHF 100.--).

Le montant du capital-actions pour la Municipalité se monterait à CHF 1.34 mio (67% des actions) et se décompterait ainsi : CHF 1.23 mio en cash (budgets 2024 et 205) et CHF 0.11 mio en nature (la centrale de gaz).

Un apport des partenaires de CHF 700'000.— compléterait le capital-actions afin de financer la totalité des investissements. Le prêt sans intérêt de la Municipalité de Savièse en faveur de la société anonyme se monterait à CHF 470'000.--, soit un pourcentage identique (67%) au financement du capital-actions.

Cette pratique permet d'éviter à la société d'emprunter sur les marchés de l'argent pour financer les entretiens, générant ainsi des charges financières pouvant avoir un impact négatif sur le coût de l'énergie.

Récapitulatif :

	SA	Municipalité	SOGAVAL
Capital (%)	100%	67%	33%
Capital (mio CHF)	2.0	1.34	0.66
dont En cash (mio CHF)	1.89	1.23	0.66
En nature (mio CHF)	0.11	0.11	-
Investissement global (mio CHF)	2.7	1.81	0.89
dont Capital (mio CHF)	2.0	1.34	0.66
Prêts (mio CHF)	0.7	0.47	0.23

7.7 Délégation de compétence

Selon l'article 17 al. 1 let. i de la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004, l'assemblée primaire doit valider la délégation des tâches publiques à cette société anonyme, pour la construction d'une centrale de chauffage à distance ainsi que la production, la commercialisation et la distribution de chaleur.

7.8 Business plan de la société anonyme (réseau totalement développé)

Il est espéré une production annuelle d'énergie de 4,2 mios kWh pour des revenus annuels d'environ 670'000.--.

Les coûts annuels sont estimés à environ CHF 600'000.--, soit environ CHF 440'000.—pour l'achat de chaleur (plaquettes de bois et gaz) et environ CHF 160'000.—pour l'entretien et l'amortissement de la centrale de chauffe.

Le bénéfice escompté d'environ CHF 70'000.--, permettrait de financer les investissements, rembourser les prêts et fixer un prix de vente final au client d'environ 20 ct/kWh

7.9 Questions de citoyens

7.9.1 Question d'un citoyen

Le CAD présenté concerne uniquement le cœur de St-Germain, est-il prévu une extension pour les autres villages ?

Comme indiqué préalablement, la réalisation d'un CAD (chauffage à distance) est profitable là où l'habitat est dense avec une densité énergétique importante. La densité au cœur des autres villages est moindre avec aussi surtout l'absence de bâtiments à forte consommation énergétique.

Une prolongation du CAD de St-Germain serait peut-être réalisable du côté de Roumaz.

Toute extension devra évidemment faire l'objet d'une étude préalable pour déterminer sa viabilité ou non.

7.9.2 Question d'un citoyen

Avec une société qui est seule propriétaire du réseau, n'y a-t-il pas un risque qu'elle dispose d'une totale liberté pour fixer les tarifs destinés aux clients finaux ?

Ce risque a également été discuté par le Conseil communal. C'est pourquoi les buts de la société anonyme ne portent pas uniquement sur la production mais également sur la distribution et la commercialisation de chaleur.

Par ailleurs, des instruments de contrôle seront mis en place s'agissant de la fixation des coûts d'acheminement aux clients finaux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote pour les deux questions soumises à la décision de l'assemblée primaire :

Décision :

A la question «*Acceptez-vous la délégation de compétences de tâches publiques pour le CAD (chauffage à distance) de St-Germain ?*»

l'assemblée primaire accepte, à main levée et à une large majorité, *la délégation de compétences de tâches publiques pour le CAD (chauffage à distance) de St-Germain.*

Résultat du vote : 308 votants – 252 « pour » - 17 « contre » - 39 « abstention »

8. Décision de l'apport en capital et de prêt de la Municipalité pour le CAD de St-Germain

Décision :

A la question «*Acceptez-vous l'apport en capital et de prêt de la Municipalité pour le CAD (chauffage à distance) de St-Germain ?*»

l'assemblée primaire accepte, à main levée et à une large majorité, *l'apport en capital et de prêt de la Municipalité pour le CAD (chauffage à distance) de St-Germain.*

Résultat du vote : 308 votants – 258 « pour » - 13 « contre » - 37 « abstention »

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens de la confiance témoignée.

9. Divers

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie les citoyennes et les citoyens pour les décisions prises ce soir qui sont importantes pour le futur de notre Commune, avec les projets de l'école de demain et le CAD de St-Germain.

M. le Président clôt l'assemblée primaire et, avant d'ouvrir l'assemblée bourgeoise, il invite les non-bourgeois à profiter du confort du théâtre, étant priés de s'abstenir de voter, ou des jardins du Baladin, en attendant les bourgeois pour partager le traditionnel verre de l'amitié qui clôture la soirée.

MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Secrétariat général

La Secrétaire

M. N. Reynard